

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Mercredi 5 février 2020 à Saint-Vaast-la-Hougue
Des éoliennes dans le paysage ?

SALLE/ADRESSE :	Salle Max-Pol FOUCHET, 46 rue du Maréchal FOCH, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
PARTICIPANTS :	65 personnes
DÉBUT > FIN :	17 h 10 à 19 h 55 (durée du REC : 2 h 49)
QUESTIONS-RÉPONSES :	19 questions

Commission particulière du débat public

M^{me}	Martine	BARTOLOMEI	Membre
M^{me}	Alexandra	MOREAU	Membre

Intervenants :

M.	Pascal	BEUMARD	Animateur
M.	Jean	LEPETIT	Maire de Saint-Vaast-la-Hougue
M.	Francis	LANIEL	Ancien patron pêcheur
M.	Jean-Philippe	BLONDEL	Retraité
M^{me}	Marie-Laure	VILGRAIN	Association Fermanville Environnement - Retraîtée
M.	Nicolas	LE BLANC	CRPMEM Normandie
M.	François	PELUCHON	Marin-plaisancier
M.	Edmond	THIN	Plaisancier, habitant de St Vaast
M.	Guy	GEFFROY	Citoyen du Val de Seine
M.	Loïc	FORGEOT	Habitant de Gatteville
M^{me}	Daphné	BORET CAMGUILHEM	DGEC
M.	Franck	DAVID	Geophom
Mme	Danièle	MOUREU	DRAC Normandie
M.	Damien	LEVALLOIS	DREAL Normandie
M^{me}	Julie	MOTTET	Directrice du Réseau Vauban
M.	Nicolas	MAIRE	Préfecture maritime
M.	Jacques	FREMAUX	RTE
M.	Christophe	JOURDAN	Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue
M.	Michel	MOGER	Maire de Barfleur



M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je vais vous demander aux uns et aux autres de vous asseoir et tant qu'à faire, on va commencer à l'heure. Je pense qu'il va y avoir quelques personnes qui vont nous rejoindre.

Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être venus en cette fin d'après-midi. Merci, Monsieur le Maire, de nous accueillir dans cette très belle salle. Je me présente, je suis Pascal BEAUMARD de l'Agence État d'Esprit, Agence de concertation, nous accompagnons la Commission nationale du débat public, la CNDP et c'est moi qui serais le modérateur ce soir. On est ensemble jusqu'à 19 h 30 environ. Qu'est-ce qui nous rassemble ce soir ? Nous assistons tous ensemble à une réunion publique de débat public organisée par la CNDP en mer, en Normandie, de nouvelles éoliennes ? Avec un point d'interrogation qui a son importance. C'est un débat qui a commencé le 15 novembre et qui se terminera le 15 mai 2020. Quels sont les thèmes portés ce soir, portés à la connaissance des habitants de Saint-Vaast-la-Hougue et de Barfleur qui étaient invités ce soir ? Il y a deux grands thèmes qui vont diviser la soirée. Premier thème : à quelles conditions et sous quelles contraintes réglementaires serait-il possible d'insérer un parc éolien sans dénaturer le site et un deuxième : comment raccorder le futur parc de la côte sans porter atteinte aux activités économiques, tourisme, conchyliculture, etc., notamment le raccordement électrique. Vous avez une maquette au fond de la salle, on en reparlera avec RTE, maquette qui est très bien faite, ainsi que des plans au fond de la salle qui vous donneront des indications.

Dans quel cadre s'inscrit cette réunion ? Cette réunion se déroule dans le cadre de la phase 1 du débat dont l'objectif est de partager des connaissances entre les publics, le Maître d'ouvrage et des experts scientifiques, certains seront là ce soir. Cette réunion n'est donc qu'une étape pour traiter la question de l'insertion dans le paysage et le patrimoine d'un parc d'éoliennes en mer. Le but de ce soir est vraiment de faire connaissance avec le projet, la démarche, les acteurs. On a prévu d'alterner de nombreuses prises de parole, mais aussi de nombreux échanges avec vous. Le principe est que vous allez avoir un certain nombre d'intervenants qui vont intervenir chacun 5 minutes ou un peu plus et aussitôt, vous aurez la parole, donc vous allez avoir très tôt la parole ce soir lors de ce débat. Le but, dans ces prises de parole est évidemment de poser des questions, mais c'est vraiment, j'insiste et j'insisterai beaucoup, c'est d'argumenter son point de vue et d'être au-delà du « j'aime », « je n'aime pas » ou « j'ai peur », mais d'argumenter un point de vue pour construire une opinion.

Je vais vous présenter les personnes qui vont intervenir ce soir, dans une minute, je vais vous donner la parole, Monsieur LEPETIT, Maire de Saint-Vaast-la-Hougue. Nous avons Alexandra MOREAU qui prendra ensuite la parole qui est Membre de la Commission particulière du débat public et qui vous en expliquera le rôle. Il y a d'autres membres de la Commission particulière du débat public, vous ferez la subtile distinction entre CPDP et CNDP, Alexandra vous l'expliquera tout à l'heure. Il y a Martine BARTOLOMEI qui peut se lever, qui est Membre de la CPDP et la CPDP a un micro et vous intervenez quand vous voulez, vous êtes évidemment garants de ce débat. Nous avons Daphné BORET CAMGUILHEM de la Direction générale Énergie Climat du Ministère de la Transition écologique qui est devant, qui interviendra en tant que maîtrise d'ouvrage. Pour le premier thème sur l'insertion des éoliennes en mer dans ce patrimoine, paysage patrimonialisé, on écouterait un podcast, ce qui nous permettra de dire un mot sur le site internet de la CPDP sur ce débat, sur le projet qui est très complet. Il y a des photomontages, des podcasts très intéressants, c'est une ressource pour tous ceux et celles qui n'ont pas pu venir ce soir, dites-leur qu'ils verront sur ce site le compte-rendu aussi. On verra aussi avec Monsieur Franck DAVID de Géophom qui est vraiment une référence en la matière sur les photomontages, il nous présentera – je crois que ça va vraiment vous intéresser – comment on construit ces photomontages. Nous avons aussi Danièle MOUREU qui est de la Direction régionale des affaires culturelles qui interviendra sur toutes les questions de patrimoine, merci à vous. Nous avons également Julie MOTTET qui est Directrice du Réseau Vauban et Dieu sait que nous sommes concernés ici.

Pour le deuxième thème sur le raccordement électrique du parc éolien vers la terre, l'atterrissage, nous avons Jacques FREMAUX de RTE qui est le réseau de transport électrique, qui est aussi Maître d'ouvrage au même titre que le Ministère de la Transition écologique et la fameuse maquette qui est au fond, que vous avez transportée ce matin. Tout ça nous amène vers 18 h 30, on aura là non plus une alternance d'échanges, mais une heure de dialogue avec vous et à 19 h 30, ce sera le temps de la conclusion. Voilà le sommaire de la soirée,



tout de suite, je vais passer la parole à Monsieur Jean LEPETIT, Maire de Saint-Vaast-la-Hougue. Monsieur le Maire, merci de votre accueil, je vous passe le micro.

M. Jean LEPETIT, Maire de Saint-Vaast-la-Hougue

Merci bien. Bonjour à tous et à toutes, merci de votre présence pour cette réunion du débat public. Je salue toutes les personnes dans leurs fonctions respectives. Tout d'abord, pourquoi cette réunion ici à Saint-Vaast-la-Hougue ? Quelques éléments de réponse, j'en suis indirectement responsable, je dis bien « indirectement », vous savez que dans mes missions, je siége au titre de Conseiller départemental, je représente la Manche dans le Conseil maritime de façade. Cette institution est consultative et elle touche la façade maritime Manche-est, mer du Nord, du Mont-Saint-Michel, jusqu'à la frontière belge, cette Commission est composée d'élus, d'associations, de représentants des filières, des syndicats, c'est un avis consultatif pour tout ce qui concerne le littoral, aussi bien les aménagements portuaires que tout ce qui concerne l'environnement, la qualité des eaux. Il y a la même chose en Bretagne, sur la région Aquitaine et bien sûr en Méditerranée. Ces différentes façades maritimes émettent des avis dans tous les domaines d'activité, dont l'éolien, et j'y reviendrai dans quelques instants. Je siége aussi par ailleurs au niveau du Conseil national de la Mer et des Littoraux à Paris, sous l'égide du Ministère de l'Environnement où aussi sont coordonnées les actions sur les façades maritimes. Tous ces éléments viennent un peu à la suite du Grenelle Environnement pour que tous les acteurs, tous ceux qui participent au développement du monde maritime et du littoral soient consultés, soient intégrés dans la réflexion.

Dans ce cadre-là, le Ministère nous a demandé un peu de réfléchir sur les problématiques sur l'éolien en mer. Encore une fois, vous savez que les champs éoliens en Europe en particulier, mais en France se dressent, mais avec difficulté et en particulier, avec du retard. Parmi les obstacles, il y a beaucoup de recours qui sont posés, sans préjuger du bien-fondé de ces recours, et ces recours viennent ralentir l'installation des parcs éoliens. On en a un qui est proche à Courseulles qui est prévu, d'autres aussi, près de Fécamp et donc, au bout de 10 ans, ces parcs sont freinés. L'idée est de savoir pourquoi il n'y a pas eu cette installation en temps et en heure. D'où le fait qu'on nous a demandé au niveau du Conseil maritime de façade de réunir les acteurs pour imaginer un protocole, c'est-à-dire de bien voir les obstacles qui font que ces parcs ne se montent pas. Il ne s'agit pas de réfléchir sur le bien-fondé des parcs éoliens, c'est une autre direction, c'est plutôt de voir les problèmes.

Quand on évoque les parcs éoliens, on pense souvent pêche, je crois savoir que les membres de la pêche sont des parties prenantes, en particulier sur les problématiques liées à l'éolien, mais pas que. Vous avez les granulats marins, le trafic maritime entre autres. Dans ces réunions que nous avons élaborées, nous avons et j'ai en particulier, par mes fonctions, mis en valeur que la dimension patrimoniale pouvait aussi interférer dans l'installation d'un champ éolien. Il faut savoir que sur Saint-Vaast-la-Hougue, nous avons un site qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais nous avons en face, au niveau du Havre, la même problématique, et on sait que ça pose des difficultés par rapport à l'UNESCO. L'idée est donc un peu de faire remonter en disant : attention, il y a des problématiques liées au patrimoine. Dans ce cadre-là, la Commission du débat public qui est aussi une instance qui réfléchit et qui en particulier a ce contact avec les citoyens, j'ai été amené, on a eu un contact tout récemment, et comme j'avais remonté cette problématique d'avoir une réunion ici à Saint-Vaast-la-Hougue. J'ai accepté avec plaisir, parce que tout ce qui concerne le débat est par nature intéressant. Surtout, il est important aussi qu'il y ait de l'information, c'est pour ça que j'ai demandé à Madame MOTTET, Directrice du Réseau Vauban, aussi de pouvoir être présente, parce que ce sont des thématiques qui concernent l'UNESCO et donc, il est important d'avoir connaissance de ces éléments pour que le débat soit serein et qu'on puisse faire remonter qu'un bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO engage l'État français, et par la même occasion, c'est une contrainte par rapport à la possible installation d'éoliennes. On sait que les éoliennes ont des dimensions de plus en plus élevées et donc, qui font qu'elles ont aussi un impact dans le paysage.

Je souhaite que cet après-midi soit le plus productif possible et qu'il y ait effectivement débat avec respect et écoute des uns et des autres, de telle façon que dans les problématiques qui vont nous concerner dans les semaines et les mois à venir, nous ayons tous les éléments de réponse et tous les éléments qui permettent aux uns et aux autres de pouvoir s'exprimer et de faire remonter leurs questionnements. Merci.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et vous intervenez quand vous voulez, bien évidemment. Alexandra MOREAU, vous êtes Membre de la Commission particulière du débat public, c'est peut-être l'occasion d'en expliquer le rôle, les tenants et aboutissants de ce débat.



Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Déjà, Monsieur le Maire, vous avez dit déjà beaucoup sur ce qui est notre rôle et notre mission. Les objectifs d'un débat public, c'est en effet de veiller à donner l'information la plus complète et la plus transparente possible à la population, à tous les publics pour qu'ils puissent s'exprimer et pour *in fine* éclairer le Maître d'ouvrage pour qu'il puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause. Le débat public qui nous amène aujourd'hui dans cette belle salle porte sur l'appel d'offres envisagé en 2021 pour un nouveau par éolien d'un gigawatt et la DGEC vous en dira un peu plus. Un débat public porte toujours sur l'opportunité de oui, de non, le calendrier, maintenant, plus tard, la localisation. Un débat public porte sur les enjeux, les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, économiques, tous les impacts que vous pourriez identifier également ce soir avec nous, sur les caractéristiques de l'appel d'offres qui sera lancé par l'État, les localisations, l'État a identifié 2 zones et vous êtes ici concernés par une des zones et ensuite, les atterrages possibles, c'est pour ça que RTE, Réseau de Transport d'Électricité est ici pour vous présenter les impacts, les enjeux sur votre territoire.

Je suis donc une des 7 personnes ce soir qui composent la Commission particulière du débat public présidée par Francis BEAUCIRE. Nous sommes là pour veiller également au respect des principes édictés par la Commission nationale du débat public qui va fêter dans quelques jours ses 25 ans. Les principes, c'est un principe d'équivalence, c'est, quel que soit votre statut, votre représentativité, tout le monde ici a le droit de s'exprimer, un argument ne vaut pas plus que l'autre. Ensuite, il y a un principe d'argumentation, un débat public n'est ni un sondage, ni un référendum, vous êtes là pour apporter votre expertise d'usage, votre savoir-faire sur le territoire pour le confronter à d'autres expertises, et donc, ce n'est pas oui ou non, c'est oui, parce que ou oui, mais, et on est là pour vous demander d'argumenter le plus possible. Ensuite, la transparence et la publicité de l'information, parce que pour débattre, il faut mettre sur la table le plus d'informations possible. Il y a d'abord le dossier du Maître d'ouvrage qui est prévu par la loi, à l'entrée, on vous a donné un petit dossier, vous avez la synthèse qui n'est que la synthèse qu'on peut imprimer ici, mais allez sur le site, parce qu'il y a des fiches, c'est vraiment intéressant, il y a toute la bibliographie du Maître d'ouvrage et ensuite, on a demandé aux uns et aux autres de nous verser des études. Ce soir, si vous voulez aussi verser une étude au débat public, une étude qui pourrait compléter les échanges, les approfondir, n'hésitez pas, le Secrétariat général est là et Martine et moi qui sommes à votre disposition.

Surtout, ce qui nous caractérise, c'est la neutralité et l'indépendance, nous ne sommes pas les VRP du Maître d'ouvrage, nous sommes des citoyens comme vous, on a été nommés par la Commission nationale du débat public, on n'est pas des salariés. Pour la neutralité, on ne porte pas d'avis ou de jugement sur ce projet, ce qui garantit d'ailleurs la qualité des échanges et l'indépendance de vos propos. Juste un mot, ici, ce n'est que la partie visible de l'iceberg, mais depuis le 15 novembre, nous organisons des réunions, comme disait Pascal, nous avons quantité d'archives des précédentes réunions, il y a une plateforme participative sur laquelle vous pouvez poser vos questions, c'est assez exceptionnel de pouvoir poser des questions à l'Administration centrale et nous, on est là pour veiller à ce qu'ils répondent le plus complètement et sincèrement possible. On oublie toujours, mais vous avez un questionnaire dans vos pochettes, on vous invite à y répondre, parce que ça nous donne aussi une appréciation sur la rencontre, des axes d'amélioration, quels sujets on aurait pu traiter, parce que le débat dure jusqu'au 15 mai prochain, bien donner vos coordonnées, pour qu'on puisse avoir un suivi et ensuite, un dernier mot, à l'issue du débat, on est chargés de rédiger un compte-rendu et la CNDP d'en dresser un bilan, on sera aux environs du 15 juillet et ensuite la Maîtrise d'ouvrage, l'État aura 3 mois pour publier au Journal officiel sa décision quant aux poursuites ou pas. Il devra motiver, au regard de ce qui se sera dit durant ce débat public. Merci.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci, Alexandra MOREAU, je vous propose, je vais être clair, on va prendre une première prise de parole de la salle. Vous pouvez poser des questions, mais uniquement sur le débat, uniquement sur ce que vous a dit Alexandra MOREAU sur les termes du débat. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Monsieur. Je vais vous demander de prendre le micro, vous allez vous présenter. La règle va être la même pour toute la soirée, vous levez la main, se présenter et on vous apporte le micro qui ne se donne pas des uns aux autres.

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Je me présente, LANIEL Francis, ancien Patron pêcheur, armateur, peut-être le seul pêcheur de Saint-Vaast-la-Hougue qui est là. Quand j'ai vu ce matin dans le journal la date et l'heure de la réunion, c'est lamentable ! Il n'y a pas un bateau dans le port et on fait la réunion quand on sait que tous les bateaux sont à la mer ! On se



moque de qui ? Je ne sais pas qui a fixé la date de la réunion, mais c'est horrible. Si on voulait que les pêcheurs ne viennent pas, on n'aurait pas agi autrement.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je ne pense pas qu'il y avait de volonté par rapport à ça, mais on va vous répondre.

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Intervention hors micro – inaudible

M. Pascal BEAUMARD, animateur

La CPDP va vous répondre sur la date, et pourquoi on a choisi cette date.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

C'est plutôt l'horaire, parce que la date dépend aussi des disponibilités des salles, des intervenants qui ont la gentillesse de venir. Déjà, il y a des gens qui se déplacent...

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Intervention hors micro – inaudible

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Alors, la semaine dernière, au Tréport, on a organisé la réunion dans l'après-midi, à Port-en-Bessin, pour justement que les pêcheurs puissent venir à la réunion. Là, on a essayé de mixer les deux, 17 heures, c'est encore l'après-midi, c'est vrai qu'on aurait dû être plus attentifs aux horaires de marée, c'est vrai.

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Intervention hors micro – inaudible

Attendez, écoutez, Monsieur.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

S'il faut revenir sur votre territoire, on reviendra, on est là pour ça jusqu'au 15 mai.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Peut-être qu'il y a eu une mauvaise appréhension sur la saison de pêche, c'est possible, mais je crois qu'il n'y avait rien de délibéré et bien évidemment, la CPDP est – rappelons-le – un organisme indépendant, ce n'est pas du tout délibéré et la date a dû être fixée il y a longtemps.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

La semaine dernière...

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Intervention hors micro

Ce sont les pêcheurs les plus concernés par cette affaire.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Il n'y a pas que les pêcheurs, tout le monde est concerné.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Nous, on organise un débat en respectant tous les acteurs, tous les publics, et la semaine dernière à 14 heures, les gens qui travaillent, on ne peut pas obliger les gens à prendre une RTT ou un jour de congé, on a essayé de combiner, c'est la fin de journée, c'est un début de soirée et si on doit passer la soirée ensemble, on passera la soirée ensemble.

M. Francis LANIEL, ancien Patron pêcheur

Intervention hors micro

M. Pascal BEAUMARD, animateur



Restez, vous êtes le seul membre de la pêche, justement, le seul représentant – vous dites – c’est dommage de partir, Monsieur.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Juste une chose, on avait également convié toute la profession de conchyliculture, mais voilà. On essaye en toute équivalence et toute indépendance d’entendre tous les points de vue, on est là pour ça. Ce n’est pas une partie contre l’autre, ou une partie qu’on préfère, on n’est pas là pour ça.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Monsieur, c’est dommage.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Je peux comprendre que Monsieur s’en aille, mais on reviendra.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Pour ne rien vous cacher, Monsieur est la première personne à être arrivée ce soir et c’est la première chose qu’il m’a dite. Je savais qu’il allait intervenir, je pensais qu’une fois qu’il aurait purgé sa colère, il serait resté, c’est dommage.

M. Jean-Philippe BLONDEL, Retraité

Hors micro dans la salle - inaudible

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C’est dommage qu’il parte.

M. Jean-Philippe BLONDEL, Retraité

Excusez-moi...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Vous êtes Monsieur ?

M. Jean-Philippe BLONDEL, Retraité

Ça ne vous regarde pas. Je suis Monsieur BLONDEL Jean-Philippe, j’habite Saint-Vaast-la-Hougue en face. Le Monsieur qui vient de parler, c’est Francis LANIEL, je le cite, parce que tout le monde le connaît ici, c’est un armateur, ancien Patron pêcheur, et ce qu’il vient de dire, il parle en connaissance de cause, voyez-vous ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Oui, bien sûr.

M. Jean-Philippe BLONDEL, Retraité

Vous, je ne sais pas si vous connaissez ce domaine maritime, on n’élève pas des vaches ici, nous, on pêche, on a un port, le troisième port du département, de la Manche, Cherbourg, Granville et Saint-Vaast-la-Hougue. Il est cohérent dans ce qu’il dit, il défend en fin de compte les pêcheurs qui ne sont pas là, ils sont à la mer. Quand il a dit que ces réunions-là sont faites quand les gens ne sont pas là, il n’a pas tort.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C’est son point de vue, c’est le vôtre, mais ça n’a aucun intérêt de faire une réunion quand il n’y a pas tout le monde, donc il n’y a rien de délibéré dans le choix qui a été fait. Il y a aussi des contraintes, comme l’a expliqué Alexandra MOREAU. C’est dommage, vous êtes là et merci, j’espère qu’une fois qu’on aura dépassé ce malentendu, on va maintenant vraiment échanger. Est-ce qu’il y a d’autres questions sur les termes du débat ? Madame, sur les termes du débat, pas sur le projet. On va vous apporter un micro et je vais vous poser la question, Madame, vous êtes Madame ?

Mme Marie-Laure VILGRAIN, Association Fermanville Environnement - Retraitée

Association Fermanville Environnement. Je ne parle pas au titre de mon association, je reviens sur le Monsieur qui représentait les pêcheurs, mais il n’y a pas dans la salle quelqu’un qui représente le Comité régional des pêches ?



M. Pascal BEAUMARD, animateur

Attendez, Monsieur, vous êtes Monsieur qui levez la main ?

M. Nicolas LE BLANC, CRPME Normand

Nicolas LE BLANC, je suis chargé de mission au Comité régional des pêches, je suis le représentant des pêcheurs.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Voilà, donc il y a un représentant des pêcheurs à défaut des pêcheurs eux-mêmes. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le débat lui-même ? Oui, Monsieur, vous êtes Monsieur ?

M. François PELUCHON, Marin-plaisancier

Je suis Monsieur François PELUCHON, dans le coin à 50 km d'ici, et je suis concerné un peu en tant que plaisancier, marin-plaisancier. Mais ce n'est pas l'objet de ma question immédiate qui est de savoir où on en est du projet. Vous introduisez le débat, est-ce que c'est décidé, est-ce que c'est sûr, est-ce qu'on a...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Non, on est très en amont de la décision, d'où l'importance de ce débat qui va éclairer la décision finale. Je vous propose, comme vous êtes déjà dans le projet, c'est qu'on ne vous fasse pas patienter, je vais passer la parole tout de suite à Daphné BORET CAMGUILHEM du Ministère de la Transition écologique et solidaire, plus particulièrement de la Direction de l'énergie et du climat qui va vous parler du projet d'appel d'offres, de l'appel d'offres lui-même et de ses tenants et aboutissants, ce qu'il contient.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Merci, bonsoir à tous. Comme le rappelait Monsieur, je suis Daphné BORET CAMGUILHEM, je travaille à la Direction générale de l'énergie et du climat qui est en charge de la politique de transition énergétique de la France, et je m'occupe d'éolien en mer, d'où ma présence ici. J'ai 5 minutes, donc je serai très brève pour vous présenter le contexte, le pourquoi on a cette réunion aujourd'hui, pourquoi ce débat et après, je serai disponible pour des questions, si vous en avez.

Le contexte général du pourquoi on est là est le contexte de la transition énergétique de la France qui se traduit dans un document qui s'appelle la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

PPE.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

PPE, mais je vais essayer de le dire avec tous les mots pour les gens qui ne sont pas connaisseurs. C'est un document qui décrit ce que va faire la France dans sa programmation de l'énergie pour les 10 ans à venir. Qu'est-ce qu'on va faire sur nos centrales à charbon, qu'est-ce qu'on va faire sur le nucléaire, qu'est-ce qu'on va faire sur les énergies renouvelables, qu'est-ce qu'on va faire sur chacun des types d'énergies que la France utilise aujourd'hui dans son mix énergétique ? Dans ce document, sont évidemment prévus les équilibres énergétiques et c'est un document qui est en application d'un certain nombre de lois, les lois qui ont fixé les objectifs généraux. L'objectif général est d'avoir 40 % d'électricité renouvelable en 2030. Pour arriver à ce taux de 40 %, il faut développer toutes les énergies renouvelables, dont l'éolien en mer. Dans la stratégie sur le mix énergétique de la France, il y a maintenant un calendrier des projets éoliens en mer à mener dans les 10 prochaines années et le premier projet dans ce calendrier est un projet d'un gigawatt au large de la Normandie et c'est donc dans le cadre de ce projet que nous sommes là aussi, mais je voudrais rappeler que dans cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, c'est un document sur 10 ans et donc, nous voulons que le débat porte aussi sur une vision de moyen et de long terme, pour ne pas se poser dans deux ans les mêmes questions qu'on se pose aujourd'hui. On a la question d'un projet d'un gigawatt dans les prochaines années et on a une vision de long terme à interroger.

Pourquoi on est là aujourd'hui, maintenant ? C'est parce qu'il y a eu une réforme en 2018 qui a été mise en place, parce qu'on s'est rendu compte que les débats publics organisés sur les premiers projets qui sont en cours de développement : Courseulles, Fécamp, Dieppe – Le Tréport, les débats publics venaient trop tard. La parole du public venait à un moment où beaucoup de décisions avaient déjà été prises et elles ne pouvaient pas être changées pour des raisons contractuelles ou légales. La réforme a pour but de vous donner la parole,



avant que des décisions majeures soient prises comme le lancement de la procédure de mise en concurrence, où on fait le projet, quelles sont les caractéristiques du projet, etc.

Un petit élément d'explication sur pourquoi on fait de l'éolien en mer. Parce que c'est une question qui revient souvent et qu'il est nécessaire d'aborder assez rapidement. On fait de l'éolien en mer, parce que ça contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la France. Il y a des gens qui disent que ce n'est pas vrai, mais il y a beaucoup de documentation que vous pourrez retrouver sur le site de la CPDP et sur d'autres sites qui expliquent pourquoi l'augmentation de la part d'énergie renouvelable permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la France, notamment pour qu'on puisse fermer les dernières centrales à charbon qui sont extrêmement émettrices de gaz à effet de serre et pour continuer une production d'électricité stable. Ça permet aussi de diversifier le mix énergétique. Plusieurs fois dans ses rapports, l'Autorité de sûreté nucléaire nous dit que d'avoir beaucoup d'énergie produite par la même source est un facteur de risque en termes de sûreté nucléaire. Le choix de la France a été de diminuer sa part de nucléaire, la France reste un pays nucléaire, on est à 72 % de nucléaire et l'objectif est d'arriver à 50 % en 2035. Ces considérations sont dans le cadre du réseau de transport d'électricité où les études montrent qu'il n'y a pas besoin de renforcer le réseau pour arriver à 30 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique qui est l'objectif de moyen terme.

Pourquoi on est là aujourd'hui ? On revient sur la façade, ça, c'est la carte du Document stratégique de façade qui est un document de planification des activités en mer qui indique un certain nombre de zones et quelle sont les zones préférentielles de vocation. Dans ce document, la zone 3 et la zone 5 sont des zones qui ont été identifiées, notamment dans le cadre des travaux du Conseil maritime de façade comme ayant la vocation de développer de l'éolien en mer avec évidemment d'autres vocations, dont la pêche qui reste une des vocations de ces zones. Le Ministre, sur la base de ce document de planification, et sur la base de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie a saisi la Commission nationale du débat public en lui demandant d'organiser une participation du public sur le projet d'un gigawatt à venir et sur les projets ultérieurs définis dans la cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Sur toutes les conditions du projet, mais aussi, et principalement de notre point de vue, sur la localisation de ces projets. C'est un caractère essentiel et critique pour les projets ultérieurs et il est absolument nécessaire que tous les points de vue s'expriment avant que le ou la Ministre prenne sa décision sur les projets.

Ça, c'est une carte qui indique en jaune les aires d'études pour le possible raccordement d'un parc éolien en mer, mais je laisserai RTE en parler. Un dernier mot pour conclure, pour vous dire – comme l'a dit Alexandra MOREAU – on a vraiment essayé de fournir un maximum de documents pour l'ensemble des publics. Nous avons réalisé des études spécifiques dans le cadre de ce débat public avec une spatialisation des enjeux pour essayer de spatialiser l'ensemble des enjeux, que ce soit les enjeux pêche avec des données mises à disposition du public pour la première fois, une spatialisation des enjeux faite par un bureau d'experts indépendants. Ces études sont à disposition avec des photomontages dont va parler Monsieur DAVID. On est très en amont du projet lui-même sur lequel vous avez peut-être participé à des débats publics pour les parcs de Courseulles, Fécamp ou Dieppe - Le Tréport, ce n'est pas la même configuration, on n'a pas le même niveau de détail sur le projet, on ne pourra pas vous dire le type de fondations ou le type d'alignement, mais on est là pour écouter et comprendre quelles sont les préoccupations pour pouvoir les intégrer au maximum dans la décision.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci, Daphné BORET. Voilà qui est clair et concis. Justement, on peut déjà prendre des questions à ce stade sur le pourquoi de l'éolien en mer, le projet d'appel d'offres, cette phase qui est très en amont. Est-ce que vous avez des questions, sur la macro-zone aussi, sur les zones possibles de raccordement ? Mais on verra ça avec RTE. Vous voulez encore qu'on progresse dans ce qu'on a à vous présenter ? Monsieur, vous voulez intervenir. Vous êtes Monsieur ?

M. Edmond THIN, Plaisancier - Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Je suis Edmond THIN, Plaisancier et Saint-Vaastais. Je regrette simplement, Madame nous a montré une carte fort intéressante, on a un dossier de 5 à 6 pages et on n'a même pas la même carte, on a une vague carte générale qui ne montre même pas les zones potentielles d'exploitation. Pour un débat public qui se dit ouvert et transparent, je trouve que c'est un peu regrettable. Peut-être qu'on peut retrouver ce plan sur internet sur votre site, mais il aurait été intéressant de le mettre dans ce dossier.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Sur le site internet, vous avez les panneaux aussi au fond où vous les retrouvez.



Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Normalement, c'est la même carte, l'impression a fait que le jaune est très clair, vous faites peut-être référence aux fuseaux de raccordement, aux aires d'études de raccordement, on les voit en jaune très pâle. Mais c'est bien le même jaune que sur la carte suivante. Par contre, il est sûr que sur cette carte, il y a beaucoup d'informations, on l'a mise dans le dossier, on s'est demandé quel niveau d'information il fallait donner, et on sait qu'il fallait un maximum d'informations. Elle est compliquée à comprendre, on pourra prendre un temps pour l'expliquer si c'est nécessaire, c'est globalement la même carte, avec plus d'informations. Par contre, ça ne donne pas l'emplacement de zones préférentielles, ça indique juste les contraintes, les servitudes réglementaires dans lesquelles on ne peut pas mettre de parc.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

D'autres questions sur ce cadre un peu général sur la politique d'énergie française, sur les zones qui vous sont montrées ? Je vous redonnerai la parole, mais comme Monsieur ne l'a pas encore eue, je privilégie ceux qui n'ont pas encore pris la parole. Vous êtes Monsieur ?

M. Guy GEFFROY, citoyen du Val-de-Seine

Monsieur GEFFROY, je suis citoyen du Val-de-Seine. J'aurais aimé aussi, même à titre général, qu'on mette l'information, vous avez parlé du CO2, il y a juste un élément sur le charbon, il aurait été souhaitable de mettre en comparaison ce qui est pour l'éolien et ce qui est pour le nucléaire. On pourrait même faire aparté pour l'EPR aussi qui n'est pas comme le nucléaire actuel. Sur une carte comme celle-là, les zones de pêche, je pense qu'on en reparlera, mais le rail, ce serait bien qu'il apparaisse, parce qu'il y a un trafic monstre dans cette mer de la Manche, même sommaire, mais le passage du rail avec le trafic maritime et notamment l'atterrissage sur le port du Havre qui est assez conséquent et qui impactera les zones hachurées, par exemple. Donc, un complément d'information sur le CO2 pour le charbon, vous avez mis 406 grammes au kilowatt, c'est bien, parce qu'on n'est pas toujours d'accord sur les chiffres. Là même chose pour l'éolien en incluant le démantèlement ainsi que pour le nucléaire et sur l'EPR qui est nucléaire à part entière dont on sait que le coût ne sera pas le même que le nucléaire actuel, 50 grammes actuellement et au minimum 150 grammes aujourd'hui pour l'EPR à venir s'il démarre. Je sais que ça va surcharger votre carte, mais comme disait Monsieur THIN, il y a des choses hyper importantes. Le rail, par exemple, montant et descendant, il y a un trafic maritime énorme avec des risques de collision et le port du Havre en plus. Merci.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Merci pour cette question. En effet, les questions de bilan carbone des projets sont extrêmement importantes pour comprendre comment chacun des projets contribue à la diminution des gaz à effet de serre. Alexandra MOREAU a dit que la Direction Générale Énergie Climat et avec l'ensemble des services, nous avons rédigé un dossier qui est le dossier du Maître d'ouvrage. C'est un document synthétique de 30 pages et vous avez 20 fiches thématiques en plus. Il y a une fiche thématique qui s'appelle le bilan carbone des parcs éoliens en mer et dans cette fiche, vous avez la comparaison des différents facteurs d'émission. Sur le nucléaire, je crois que je n'ai pas les mêmes chiffres que vous, mais ça pourrait être intéressant si vous avez une source, nous, on a pris les sources de l'ADEME, si vous avez d'autres sources, on pourra regarder en fonction de leur provenance.

Sur la question du trafic maritime, vous avez tout à fait raison, le trafic maritime est très important, la PREMAR, la Préfecture maritime ne pourra qu'abonder, et pourra renchérir là-dessus.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Ils sont là, ils pourront intervenir, s'ils le veulent.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

La carte qui a été affichée...

M. Guy GEFFROY, citoyen du Val-de-Seine

Intervention hors micro – inaudible

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Oui, le rail inter DST, j'ai un peu de vocabulaire maritime aussi ! Le trafic a été mis en gris dans ce rail justement, parce qu'on a considéré que c'était une contrainte d'exclusion pour la localisation de ces parcs, par contre, la donnée sur le trafic maritime est bien représentée à nouveau dans le dossier du Maître d'ouvrage, il



y a une fiche enjeux du trafic maritime sur laquelle vous avez des cartes de trafic maritime, et après, mis à disposition sur le site de la CPDP, un atlas numérique de l'ensemble des données disponibles et vous pouvez aller regarder le trafic par type de trafic, par années de trafic, il y a un tas d'informations que vous pouvez regarder pour comprendre comment fonctionne le trafic. En effet, c'est un enjeu très important qu'il convient de considérer dans le choix des localisations des projets.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Si je peux me permettre, sur le site internet toujours, il y a une carte qui synthétise l'ensemble des éléments. Du coup, ça fait une carte assez costaud, et là – de mémoire – vous avez aussi le rail.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Là, c'est une des cartes de trafic maritime qui est dans le document du Maître d'ouvrage.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je crois qu'on n'a pas voulu que ce soit trop technicisé, mais on sait toujours trouver le juste milieu entre trop simple ou trop technique. Monsieur, je crois que vous avez déjà pris la parole.

M. Edmond THIN, Plaisancier - Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

C'est juste pour avoir une précision sur la carte précédente, quelle est la différence au niveau du zonage entre la zone bleu ciel et la zone blanche qui sont – si j'ai bien compris – les zones potentielles pour une implantation d'un parc. Quelle est la différence sur la carte que vous avez projetée, Madame ?

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

C'est une bonne question, ce n'est pas très clair.

M. Edmond THIN, Plaisancier - Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Hachuré, c'est clair, c'est indiqué dans le document. Les zones blanches le long de la côte.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

En fait, vous avez le liseré violet qui est le contour des zones qui ont été identifiées dans le Document stratégique de façade. Le Document stratégique de façade a dit que la zone 5 qui est la grande zone en haut, c'est une zone qui peut développer de l'éolien en mer, la zone 3 en dessous est aussi une zone qui peut développer de l'éolien en mer, alors qu'en dessous, là où il y a du blanc, c'était une autre zone du Document stratégique de façade qui n'a pas identifié le développement de l'éolien en mer comme une de ses vocations prioritaires. C'est pour ça que le Ministre, quand il a saisi la Commission nationale du débat public a dit qu'il voulait que la participation du public parte sur ces 2 zones et pas les autres. En fait, on est là pour parler de cette zone en bleu et pas des zones en blanc qui ne sont pas des zones de vocation de développement de l'éolien en mer.

Cette précision est importante en effet pour la suite du débat. Vous êtes Monsieur ? J'ai vu d'autres mains se lever, je ne vous oublie pas.

M. Loïc FORGEOT, Habitant de Gatteville

Bonjour, je suis Monsieur, juste un simple habitant de Gatteville, mais je voudrais prendre la parole par rapport à d'autres habitants que je connais sur Courseulles. Ils s'inquiètent un peu, notamment de la localisation de leur parc, parce qu'ils disent qu'il est vraiment près, il est logique qu'ils s'inquiètent par rapport à la pollution visuelle – si j'ose dire –, ils se demandent pourquoi ça n'a pas été fait plus au large. Est-ce que c'est lié au rail qui va alimenter le Havre, la zone portuaire et commerciale ? Est-ce qu'il y avait moyen de décaler ou est-ce que c'est acté ? Je pense que c'est déjà acté pour ces parcs, certainement. En effet, quand on voit la zone blanche, il pourrait être plus au nord. Évidemment, d'autres ont fait des comparaisons avec des parcs éoliens offshore au niveau de l'Allemagne qui en effet sont beaucoup plus au large. Ils s'interrogent, est-ce que ce sont des raisons de sécurité, je pense que oui, mais ils restent dans le flou. Est-ce que c'est lié à ça essentiellement ? Ils se posent la question : pourquoi on ne les mettrait pas à 10 km plus au large, alors qu'en effet, quand on voit la carte, ça reste dans la zone blanche. Pourquoi pas même dans la zone 5 ? Est-ce que c'est une question de coût ? L'offshore est très bien, c'est même une solution, mais en fin de compte, ça a un coût, c'est vrai. Tirer des câbles sur 50 ou 60 km, ça a un coût, il faut l'admettre, mais tout le monde y trouverait son compte, tant par rapport au visuel qu'au niveau de la sécurité, des pêcheurs, au niveau de tout. Par contre, au niveau des



formalités administratives, ce serait peut-être plus compliqué, est-ce qu'on serait dans des eaux internationales ou pas, est-ce qu'il y aurait des problèmes de sécurité, pourquoi ce choix ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

On va vous répondre sur ça et après, sur le côté que vous appelez pollution visuelle, on verra ça aussi avec Franck DAVID de la société Géophom qui va montrer des photomontages.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

En effet, les 3 premiers parcs que vous voyez qui sont les contours bleu foncé sont de l'ordre de 15 km des côtes, sont des parcs qui ont été attribués en 2012 et 2014. À ce moment-là, la filière n'était pas mature et avait besoin de soutien public important sous forme de subventions et donc, tout élément qui renchérisait les coûts renchérisait la subvention publique. Éloigner le parc, c'était des réenrichissements techniques, des coûts de raccordement, de complexité. Du coup, ces localisations ont été choisies comme optimum d'éloignement et économique aussi. Pour les parcs éoliens ailleurs en mer du Nord, il y en a qui sont développés très loin des côtes, mais les premiers parcs danois – ils en font depuis 20 ans – qui ont été développés étaient près de côtes, quelques kilomètres des côtes. Par contre, à cette époque-là, on ne pouvait pas les éloigner, pourquoi on peut maintenant les éloigner ? C'est parce que les coûts ont drastiquement baissé, on était sur des subventions publiques importantes pour ces 3 premiers parcs, mais pour le dernier parc attribué au large de Dunkerque, on est sur un prix d'électricité produite à peu près équivalent au prix du marché. On est sur des subventions qui seront peut-être nulles, ça permet d'éloigner le parc, de faire un peu plus cher en termes de construction, parce que le niveau des subventions publiques a beaucoup diminué. RTE pourra en parler, parce qu'aussi, des progrès techniques ont été faits sur les techniques de raccordement.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

D'autres questions ? J'ai vu des mains se lever au fond. Monsieur.

M. Guy GEFFROY, Citoyen du Val-de-Seine

Comme il faut 10 ans pour faire un parc, un gigawatt, est-ce que c'est évolutif ? Les techniques évoluent énormément sur les puissances développées, est-ce qu'on peut envisager qu'avec les délais de construction, je rappelle qu'on n'en pas encore un seul sur les côtes françaises est-ce qu'un gigawatt ne sera pas dépassé dans 10 ans ?

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

C'est une très bonne question, en effet, la technologie évolue très vite, c'est pour ça qu'on a une grosse diminution des coûts aussi. Un gigawatt, non, ce n'est pas évolutif, parce que c'est un objectif de puissance qui est inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui correspond à nos besoins en production électrique. Par contre, ce qui va être évolutif est le nombre d'éoliennes. Aujourd'hui pour les projets développés ici, on est sur des éoliennes de 6 à 8 mégawatts, sur des projets tels que ceux dont on parle, ce sera de l'ordre de 12 à 15 mégawatts, donc le premier projet dont on parle sera de l'ordre de 66 à 83 éoliennes. Dans 10 ans, nul ne sait quelle sera la puissance. En effet, le projet est évolutif dans ces caractéristiques. Pour répondre entièrement à votre question, la réforme dont je vous parlais, qui a permis de faire le débat public maintenant et non plus tard a aussi mis en place une réforme des autorisations qui permettent de ne pas figer la technologie au moment où le projet est attribué, mais de pouvoir avoir une technologie adaptée, actualisée par rapport aux dernières avancées technologiques. Le projet sera évolutif dans ce sens, mais on aura toujours 1 gigawatt.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Quand vous dites que les éoliennes pourraient être plus puissantes, pour avoir un nombre moindre d'éoliennes entre 66 et 83, ça pourrait être encore en dessous ? Nul ne sait.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Si on sort une éolienne à 16 mégawatts.

M. Guy GEFFROY, citoyen du Val-de-Seine

On voit bien que ça évolue, parce qu'il n'y a pas encore 50 ans, on a failli avoir une éolienne pilote sur le port de Cherbourg, elle est partie à Rotterdam et chez nous, à Cherbourg, on construit des pales justement pour ce



type d'éoliennes. Effectivement, ça réduirait le nombre d'éoliennes, il faut que ça reste souple pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la technique au regard des délais à ce jour.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Tout à fait et c'est une réforme qui a été mise en place, qu'on va mettre en œuvre pour la première fois pour le projet de Dunkerque.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Bien. Merci. J'enchaîne à ce stade ? Si, Madame, vous voulez poser une question.

Mme Marie-Laure VILGRAIN, Association Fermanville Environnement - Retraitée

Merci. Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? Au bout de combien de temps doit-on remplacer le parc ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Très bonne question.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Les premiers parcs en exploitation étaient sur une durée de vie de l'ordre de 20 à 25 ans, les premiers démantèlements ont eu lieu, par exemple au Danemark et en Suède. Maintenant, avec les évolutions technologiques, on est plutôt sur des durées de parcs de 30 à 35 ans avec du coup un démantèlement. Les pays d'Europe du Nord qui ont déjà des parcs sont dans une logique qui s'appelle du *repowering*, ça veut dire avec les mêmes fondations, les mêmes emplacements, qu'est-ce qu'on peut faire pour mettre de nouvelles éoliennes, récupérer les anciennes, les démanteler, les recycler, et en mettre de nouvelles. En France, on n'est pas encore dans ce sujet, mais en effet, la durée d'exploitation est une durée limitée et peut-être qu'à l'horizon du parc, on sera sur une durée de 35 ou 40 ans. À ce moment-là, on se posera la question de savoir si on remet le site en état complètement ou si on essaye de remettre des éoliennes au même endroit.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Certains pays le font manifestement.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Les filières sont encore en maturation, il y a une partie recyclée, parce qu'il y a beaucoup de métal, il y a une partie qui est du composite, notamment les pales. Une partie peut se trier et ce qui ne peut pas être recyclé est valorisé énergétiquement. On pourra retrouver les chiffres dans les verbatim de la réunion du Havre, puisque les professionnels de la filière avaient cité les chiffres exacts du recyclage.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je vous propose de clore cette introduction pour rentrer de plain-pied dans le premier thème de la soirée, sauf s'il y a d'autres questions. De toute façon, tout au long de la soirée, et on aura un échange d'une heure. Merci, Daphné BORET, pour ces précisions importantes pour l'éclairage du débat, vous pourrez revenir sur ces questions-là. Le premier thème de la soirée est l'insertion des éoliennes en mer dans un paysage patrimonialisé, on va écouter un extrait d'un podcast sur le site, il y a plusieurs podcasts qui durent 45 minutes, dont un consacré au paysage et l'acceptation sociale. On a pris juste un extrait qui dure 2 minutes. Je vous demande de mobiliser votre attention avec une première question parfaitement en lien avec le thème posé à Alain NADAÏ, sociologue au CNRS. Une journaliste lui pose la question et on va entendre sa réponse sur ce qu'il appelle le paysage.

Diffusion d'un podcast

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Voilà une transition toute trouvée pour faire venir Franck DAVID qui est vraiment un spécialiste des photomontages, qui travaille beaucoup pour l'éolien, qui est mandaté par le Ministère qui est Maître d'ouvrage. Je reprends les propos de Daphné BORET, Monsieur Franck DAVID est vraiment une référence dans le domaine des photomontages. Alain NADAÏ parle de paysage patrimonialisé, on peut s'imaginer en se mettant sur la jetée de Saint-Vaast-la-Hougue, demain, que voit-on en face ? Nous qui sommes tous ici attachés à Tatihou, à Quettehou, etc., on se demande ce qu'il pourrait se passer demain au large ? Je pense que ça va être l'objet des propos de Franck DAVID. Peut-être, vous présenter, présenter votre société Géophom, votre expérience en la matière.



M. Franck DAVID, Géophom

Tout à fait. Bonsoir, Franck DAVID, je suis le gérant d'une petite société qui s'appelle Géophom qui ne fait que des documents d'évaluation du visuel d'éolien, principalement du photomontage, mais pas que. Pour l'éolien terrestre d'abord et puis l'éolien offshore avec les appels d'offres de 2012. Nous avons travaillé sur les projets de Courseulles, Fécamp, et du Tréport, nous avons acquis de l'expertise sur le photomontage. La DGEC nous a mandatés pour réaliser des photomontages pour des parcs fictifs dans le cadre de ce débat.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est important, c'est fictif, c'est dans l'hypothèse que peut-être un jour.

M. Franck DAVID, Géophom

Ceci depuis 20 points de vue du littoral entre Gatteville et Fort-Mahon, principalement sur le Cotentin. Je vais vous présenter d'abord la méthodologie de fabrication des photomontages...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Pas trop techniques, quand même !

M. Franck DAVID, Géophom

Pas trop techniques, mais je pense que ça peut intéresser notre auditoire de savoir comment on procède pour être certain que les éoliennes vont bien se trouver là et quelles sont aussi les limites du photomontage.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Si je ne comprends pas, je poserai des questions.

M. Franck DAVID, Géophom

Voilà, très bien. Le photomontage est là pour illustrer un propos, pour simuler un effet visuel du projet attendu dans ce paysage. C'est un outil, mais il a ses limites, c'est une photographie, un instantané du visuel du projet, c'est-à-dire qu'il va vous montrer à partir d'un échantillon de points de vue à quoi peut ressembler le projet. Je dirais qu'il y a 2 aspects dans le photomontage, il y a l'aspect géométrie, placement des éoliennes dans le contexte paysager, dimension des éoliennes, cet aspect géométrique est lié au positionnement des éoliennes vis-à-vis du point de vue...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Il y a la rotondité de la terre, aussi.

M. Franck DAVID, Géophom

La courbure terrestre est prise en compte effectivement, c'est quelque chose qui se calcule et qui n'est pas discutable. En revanche, il y a l'aspect visuel des éoliennes qui est : comment les éoliennes vont être visibles, perceptibles depuis un point de vue en fonction de la position du soleil, de la météo, de la saison ? Vous savez tous que les objets paysagers évoluent, leur perception évolue selon les caractéristiques du moment.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

L'heure de la journée, la lumière.

M. Franck DAVID, Géophom

Exactement, entre le matin et le soir, la position du soleil n'est pas la même, on peut avoir des éclairages qui mettent des éléments à contre-jour, en éclairage de face, de côté, l'été, le soleil sera plus haut que l'hiver, on peut avoir un éclairage direct qui forme des ombres, un éclairage diffus par une couverture nuageuse, il n'y aura pas d'ombre.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

L'hygrométrie va jouer peut-être ?

M. Franck DAVID, Géophom

L'hygrométrie va jouer sur l'opacité atmosphérique. Voilà des caractéristiques qui vont moduler la visibilité des éoliennes. C'est pour ça qu'un photomontage n'est qu'un instantané, un des possibles en termes de perception. En revanche, du côté de la géométrie, il n'y a pas de variation. Comment on procède de façon



générale ? On va faire superposer deux mondes, le monde réel photographié, pour chacun des points de vue, on se rend sur site et on fait une prise photographique 360°, de façon à obtenir un panorama avec un équipement dont on connaît bien les caractéristiques, et qui est étalonné. C'est le réel, tel que l'humain le perçoit. Et puis, sur un modèle numérique 3D, on va recréer cette scène et à travers une caméra qui du coup est virtuelle, on va reproduire cette même scène dans laquelle il y aura les éoliennes du projet. Ce sont ces deux mondes qu'on va faire se superposer pour obtenir un photomontage avec le placement correct du point de vue de la position et dimension des éoliennes, sachant que ce qu'on appelle le recalage pour assurer la bonne superposition, on va se servir d'éléments qui sont présents dans ces deux mondes comme les clochers, les phares, les pylônes de téléphonie qui sont à la fois dans la photographie et dans le modèle 3D.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est ce qu'Alain NADAÏ appelait la cathédrale de Chartres, par exemple. Pour l'éolien terrestre, il faut des repères.

M. Franck DAVID, Géophom

Nous, on est vraiment dans la métrique, on est dans une appréciation métrique, on va faire un photomontage sur une base métrique. Notre travail ne sera pas de l'analyser, ce sera le rôle du paysagiste. Pour revenir sur la conception du photomontage, je vous ai présenté l'aspect géométrie des choses, l'aspect rendu photoréaliste est assuré par des logiciels spécialisés qui prennent en compte la position du soleil, la position du soleil et qui vont simuler une représentation dite photoréaliste des éoliennes en concordance avec la photographie telle qu'elle a été prise au moment où on l'a prise. On essaye de reproduire ces mêmes conditions pour avoir une cohérence entre les éoliennes et le paysage, que les éclairages soient concordants, notamment.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Là, on se rapproche des photomontages.

M. Franck DAVID, Géophom

Vous avez une vue sur la partie basse, c'est le logiciel qu'on utilise. En violet, vous avez les éoliennes qui sont des éléments 3D.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Ce sont des éoliennes de combien de mètres de haut ?

M. Franck DAVID, Géophom

On est sur du 230 mètres.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Quand vous avez le mât plus la pale la plus haute ?

M. Franck DAVID, Géophom

Voilà, 220 mètres. Ce n'est pas un photomontage pour ce projet.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je sais, pour qu'on se rende compte, on est à combien des côtes là ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je n'ai pas pris cette caractéristique avec moi, mais on doit être à une quinzaine de kilomètres à peu près. Ce logiciel va permettre de faire ce rendu, vous avez dans le petit médaillon à droite une éolienne telle qu'elle est rendue par le logiciel, très grossie, pour vous montrer l'aspect général, ce n'est pas une représentation très détaillée, mais suffisante pour que l'éolienne ressemble à la réalité. Après, il faut présenter le photomontage dans un cadre, soit sur un cadre imprimé comme vous pouvez voir à l'entrée qui permet de présenter le photomontage. Il est important de le présenter, parce que pour que les éoliennes apparaissent dans votre regard dans une échelle qui corresponde à la réalité, il faut que la distance d'observation soit calculée, elle est relative au champ visuel présenté et à la taille du support.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Il faut qu'il y ait un large panorama, ça ressemble un peu à l'œil humain.



M. Franck DAVID, Géophom

Il faut pouvoir retranscrire une perception humaine, un panorama, oui, mais pas trop large, parce que je ne peux pas voir ce qu'il se passe derrière moi, et dans des dimensions qui vont nous permettre de calculer une distance d'observation. Si vous regardez de loin, elles sont plus petites que la réalité et si vous regardez de trop près, elles seront plus grandes que dans la réalité. Ce sont des conditions d'observation qui sont toujours à respecter.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Vous avez préparé des images, voilà.

M. Franck DAVID, Géophom

Pour le débat public, nous avons mis en page des photomontages...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je vais commenter, c'est depuis Barfleur, c'est ça ?

M. Franck DAVID, Géophom

C'est depuis Barfleur.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Sur la jetée de Barfleur.

M. Franck DAVID, Géophom

Mais avant ça, je voudrais faire une petite présentation de Météo-France qui a fait une étude de visibilité qui est disponible sur le site internet et également en introduction du cahier de photomontages. Elle a fait une étude de visibilité sur les bases d'un modèle numérique depuis Veules-les-Roses et Barfleur sur les 6 parcs fictifs en analysant la visibilité théorique.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Sur le site internet, vous avez dans la rubrique ressources et ensuite, photomontages ou vous allez dans l'onglet projets et vous trouvez une sous-rubrique photomontage. Si vous allez sur celle de Barfleur, vous avez ce qui vous est montré, mais vous verrez mieux, parce que là, l'écran est très grand et la définition n'est pas forcément très bonne.

M. Franck DAVID, Géophom

Ce qui est intéressant ici, c'est qu'on a la localisation des sites...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Vous avez une visualisation en panoramique, vous cliquez et vous avez une visualisation en panoramique. La photo qu'on vous a montrée, sur le site internet, vous allez pouvoir faire défiler l'ensemble du panorama. Si vous allez sur la gauche, vous verrez l'entrée du port de Barfleur et vous allez embrasser la vue sur la mer qu'on a depuis la jetée de Barfleur et on va deviner, ça peut surprendre, on peut s'attendre à avoir quelque chose à peu plus grand, mais en fait, non. Elles sont là, c'est vrai que l'œil ne les perçoit pas du premier abord. Vous verrez mieux sur le site internet que sur l'écran qui altère la visibilité, alors que sur internet, c'est très clair. On n'a pas de WiFi ici, on ne peut pas vous montrer le site, mais vous pouvez aller derrière et vous verrez très bien sur les reproductions.

M. Franck DAVID, Géophom

Donc là, la carte présente les 20 points de vue traités en photomontage depuis Gatteville jusqu'à Fort-Mahon et les pastilles de couleur représentent les positions des 6 parcs fictifs. Par exemple si on clique pour voir le photomontage...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Vous êtes en off, là, j'avais oublié qu'on pouvait faire ça, pardon.

M. Franck DAVID, Géophom



Vous cliquez sur le lien de l'infobulle, c'est le point de vue le plus proche du parc fictif numéro 5 situé entre 11 et 23 km, 83 éoliennes de 260 mètres.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Ce sont des éoliennes de 260 mètres. On voit mieux que tout à l'heure. On est toujours sur la jetée de Barfleur.

M. Franck DAVID, Géophom

On peut balayer le paysage...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Vous pouvez vous rapprocher, si vous voulez.

M. Franck DAVID, Géophom

... de l'ascenseur horizontal.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

On va balayer tout le panorama, vous allez voir. Vous voyez, c'est en bas, vous embrassez tout.

M. Franck DAVID, Géophom

Pour chaque point de vue, un ou plusieurs photomontages ont été produits. Ici, on a le scénario du parc numéro 5 qui est le plus proche.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Donc là, on est plein Est.

M. Franck DAVID, Géophom

Voilà, mais on peut aussi simuler en cliquant.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je ne sais pas, est-ce qu'on a une vue depuis le port de Saint-Vaast-la-Hougue ?

M. Franck DAVID, Géophom

On peut changer le scénario. Pour ce point de vue, on a le scénario 5 et le scénario 6. Le scénario 6, on est entre 31 et 43 km de côtes...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est ce qu'on a montré tout à l'heure.

M. Franck DAVID, Géophom

Donc on est beaucoup plus loin, on les perçoit assez difficilement. On voit ici l'effet de la courbure terrestre qui est important et qui masque.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

On va vous montrer les deux, parce que la réunion concernait aussi les habitants de Barfleur qui étaient invités. Je crois que Monsieur le Maire de Barfleur est ici, ça concerne les deux villes. On vous montre, on est sur la jetée.

M. Franck DAVID, Géophom

Depuis Saint-Vaast-la-Hougue, on est en partie masqué par Tatihou et on est très loin : 35 à 49 sur le parc fictif 6.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Donc, vous pouvez faire pas mal de points de vue sur toute la côte normande. Il y en a 20 en fait.

M. Franck DAVID, Géophom

Encore un petit détail, la sous-station n'est pas intégrée au photomontage, il n'y a que les 83 éoliennes.

M. Pascal BEAUMARD, animateur



Là, on est depuis la Redoute de Morsalines et on ne voit rien.

M. Franck DAVID, Géophom

On ne voit rien, c'est complètement caché.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

La question qui était posée est jusqu'à combien de kilomètres on les voit ?

M. Franck DAVID, Géophom

Je peux vous dire la distance où la courbure terrestre finira par masquer complètement parce que...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Oui, dites.

M. Franck DAVID, Géophom

Ça dépend de l'altitude.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Peut-être que la Préfecture peut nous renseigner. La fin de l'horizon, c'est quoi ?

M. Franck DAVID, Géophom

Si on est au niveau de la plage, l'horizon est à 4,7 km, mais pour masquer 260 m, il faut aller jusqu'à 60 km, quelque chose comme ça.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Voilà.

M. Franck DAVID, Géophom

Si on monte à 100 m, je n'ai pas les chiffres avec moi, mais 260 m, il faut aller à 100 km. Plus on va monter en altitude, plus la ligne d'horizon s'éloigne. Après, intervient la visibilité qui diminue avec la distance.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est intéressant, là, on était au Havre, entre combien et combien, on était très loin, à plus de 40 km, on ne voyait plus rien.

M. Franck DAVID, Géophom

Là, on a le projet Courseulles au premier plan qui est dans une situation beaucoup plus visible, qui est plus proche.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je pense que certaines personnes poseraient la question, là, on voit de jour, et la nuit ? On a des photomontages de nuit ?

M. Franck DAVID, Géophom

Oui.

M. Edmond THIN, Plaisancier - Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Intervention hors micro – inaudible.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Si, Monsieur, attendez, passez le micro.

M. Edmond THIN, Plaisancier - Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Ce que vous avez montré, c'était caché par la côte, mais si vous aviez regardé vers le large, qu'est-ce qu'on aurait vu ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur



On va y revenir, on n'a rien à cacher et tout est sur le site internet en permanence. Puisqu'on est ensemble ce soir, on va vous montrer. On est vers l'ouest, et on est à 35, 49 km. Quand vous êtes sur la jetée, vous avez Tatihou, il faut regarder vers l'ouest et c'est ici. On devine plus qu'on ne voit. Là, on est plus loin que sur les premières images qu'on vous a montrées sur le premier scénario à Barfleur.

Intervention hors micro dans la salle – inaudible

M. Franck DAVID, Géophom

Les tours sont dans un RAL 7035

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Pour le compte-rendu, la question qui était posée était la couleur des éoliennes et des pales.

M. Franck DAVID, Géophom

C'est un RAL 7035 qui est un RAL habituellement utilisé pour l'éolien en mer.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est une référence de peinture ?

M. Franck DAVID, Géophom

C'est ça, c'est un gris clair.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Un peu comme les bateaux de la marine nationale.

Un peu plus clair.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

En fait, sur les photomontages, elles sont en rouge...

M. Franck DAVID, Géophom

Il y a une partie balisage jaune, orange.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

On ne les voit pas toutes sur les photos, on les voit toutes rouges, il faut préciser.

M. Franck DAVID, Géophom

Sur le cahier de photomontage, vous verrez une représentation qu'on appelle filaire, c'est-à-dire que les éoliennes sont colorisées en rouge pour pouvoir les localiser dans l'environnement. Mais elles ne seront pas rouges, ne vous inquiétez pas, elles sont de couleur grise.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

J'avais posé une question sur la nuit.

M. Franck DAVID, Géophom

Oui, il y a un photomontage de nuit.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Tant qu'à faire, si on peut tout mettre sur le vibreur, ce n'est pas plus mal. On va avoir des images de nuit, c'est bien ça, Franck ?

M. Franck DAVID, Géophom

Là, on est à 46 km pour le parc fictif n°3, mais on ne voit pas, est-ce qu'on peut bouger... ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Plus à gauche, non ?

M. Franck DAVID, Géophom

On voit quelques petits points, il faudrait éteindre la lumière.



M. Pascal BEAUMARD, animateur

Est-ce qu'on peut éteindre la lumière quelques instants ? Je pense que ça vaut le coup, quand même. Du coup, là, on les devine, elles sont là, effectivement. Là, on est à combien de kilomètres, Franck ?

M. Franck DAVID, Géophom

Entre 46 et 62 km.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Est-ce qu'on pourrait voir un scénario où elles seraient un peu plus proches ?

M. Franck DAVID, Géophom

Attendez, non, là, c'est Le Tréport et au Tréport, on est entre 16 et 26 km. Le parc fictif n°3 qui est la barre verte au-dessus, on doit être sur des points encore plus petits qui sont derrière, qu'on voit à peine. C'est ça. Ici on a un point, on les voit mieux sur l'ordinateur que sur le vidéoprojecteur. Les points qui sont en avant-plan, ce sont les éoliennes entre Dieppe et Le Tréport qui sont entre 16 et 26 km et le premier parc fictif qui nous intéresse, elles sont beaucoup plus éloignées, puisqu'on est entre 46 et 62 km et là, on a de tout petits points. Là, on arrive vraiment à la limite des capacités du photomontage à retranscrire un visuel sur des distances aussi importantes. L'outil a ses limites, mais il a le mérite d'exister quand même.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Mais ça permet à chacun, je pense, de se représenter de manière assez réelle à partir d'un dispositif le plus honnête possible. Que pouvez-vous encore nous dire ?

J'invite les participants à venir naviguer sur ce site internet, à observer ce chiffre-ci qui vous indique la distance du photomontage. En fonction de la grandeur, la taille de votre écran, placez-vous à cette distance. Là, il est écrit 1,9 fois la largeur du photomontage.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Je suis sur mon écran d'ordinateur, je me positionne où ?

M. Franck DAVID, Géophom

À ce chiffre-là, à 1,9 fois la largeur. Si votre écran fait 40 cm, vous vous placez à 80 cm, 70 cm.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est précis !

M. Franck DAVID, Géophom

C'est précis, mais c'est la condition pour que l'image soit bien perçue, perçue à des niveaux d'échelle qui soient réalistes.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Une fois rentrés chez vous, vous pourrez aller sur le site internet et regarder le point de vue Barfleur, Saint-Vaast-la-Hougue ou bien d'autres. Regardez bien aussi les scénarios qui sont fictifs et qui varient en termes de kilométrage par rapport à la côte. Ça change aussi la donne.

M. Franck DAVID, Géophom

Vous avez accès à ces informations-là...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Et puis les hauteurs en bout de pales, tout ça vous est indiqué.

M. Franck DAVID, Géophom

Tout ça est indiqué à travers la visionneuse...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Avec des nombres fictifs d'éoliennes, etc.

M. Franck DAVID, Géophom



C'est un outil intéressant pour pouvoir vous figurer la perception des différents projets.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Monsieur DAVID, on vous garde, parce qu'il y a peut-être des questions et je crois que ça permet de bien incarner les choses et après, on va enchaîner, parce qu'il y a 3 autres interventions. Oui, Monsieur.

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Monsieur JOURDAN, j'habite Saint-Vaast-la-Hougue. Première question, vous parlez du site internet, je n'ai pas eu le temps de noter, sur quel site on peut aller pour consulter ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Alexandra MOREAU va vous le dire tout de suite et vous le retrouvez sur tous les documents.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

Vous l'avez sur notre brochure, c'est eolmernormandie.debatpublic.fr.

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Très bien. J'avais donc une deuxième question, on a bien compris que là, c'était pour débattre de l'implantation en mer et j'ai une question sur l'arrivée à terre. Est-ce qu'il va y avoir un endroit défini, prédéfini sur l'arrivée des câbles, un site déjà prévu ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est Jacques FREMAUX de RTE qui va vous en parler, il intervient dans un quart d'heure, si vous nous accordez encore un quart d'heure.

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Bien sûr, merci

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Il y a tout un chapitre consacré ce soir à ce qu'on appelle l'atterrage, c'est prévu

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Merci.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

D'autres questions ? Si vous n'avez pas d'autres questions, on va remercier Franck DAVID. Merci, c'était très intéressant, très visuel et pour la suite, c'est capital, puisqu'on va parler de patrimoine. Je vais donner la parole à Danièle MOUREU, vous êtes chargée de la valorisation du patrimoine à la DRAC Normandie, Direction Régionale des Affaires Culturelles, vous allez peut-être resituer l'action, nous rappeler le cadre réglementaire d'action et les différents types d'impacts. Vous êtes venus avec des exemples étrangers en Angleterre et aux Pays-Bas. C'est très intéressant, c'est à vous.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Bonsoir à toutes et à tous. Donc, Danièle MOUREU, je suis chargée de la valorisation du patrimonial au sein de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie. Ce soir, je suis plus précisément sous ma casquette correspondante patrimoine mondial pour le Ministère de la Culture. Avant d'aborder ces exemples, je voudrais revenir sur le contexte. Je n'avais pas connaissance des zones privilégiées quand j'ai préparé cette intervention un peu dans la précipitation, mais ce qu'on peut dire en ce qui concerne la macro-zone est qu'elle a des enjeux patrimoniaux très forts. Bien que je sois ici sous la casquette culture, j'entends aussi le patrimoine naturel, on a un patrimoine qui est reconnu nationalement qui est très fort, par exemple des sites inscrits ou classés : la Pointe de Saire, la Pointe de Barfleur, on a aussi des éléments bâtis historiques et importants, je ne vais pas tous les citer, mais en mer, nous avons les fortifications des îles Saint-Marcouf. De toute façon, vous connaissez bien votre territoire, vous voyez déjà à quel point il est patrimonialisé et là je parle de la zone de ce soir, je ne parle pas de la zone entière, telle qu'elle nous a été présentée allant jusqu'au Havre et au-delà. Par ailleurs, sur cette zone, nous avons un cumul – si je peux employer cette expression peu élégante – de sites inscrits au patrimoine mondial. Ici, on a les tours observatoires de Tatihou et de la Hougue qui font partie d'un bien en série qu'on appelle les fortifications Vauban, mais on a aussi Le Havre inscrit en tant que centre reconstruit et on a une candidature déposée par la France en 2018 qui est la candidature des plages du Débarquement. Vous



voyez que nous avons une attention non seulement nationale, mais une attention mondiale qu'on ne peut pas ignorer. En plus, les 3 biens que je viens de citer ont tous une valeur universelle en lien très fort avec la mer.

Ce qu'on m'a dit à l'UNESCO pour l'éolien, parce que souvent, les gens pensent que ce sera refusé, parce que l'UNESCO ne veut pas entendre parler de l'éolien à proximité et a fortiori au cœur d'un bien inscrit au patrimoine mondial. Non, il n'y a aucun texte – vous savez qu'il y a une bible qui s'appelle Les Orientations –, il y a un article qui dit, je ne le cite pas de manière intégrale, qu'effectivement, chaque état qui a demandé la reconnaissance mondiale pour un bien sur son territoire doit faire en sorte que pour la valeur dont il a été inscrit soit préservée et qu'une attention particulière soit apportée à tout projet d'envergure qui pourrait impacter le bien. On ne vise pas forcément les éoliennes, mais on vise tout équipement par sa hauteur ou par son volume qui pourrait avoir un impact sur le bien, mais surtout sur sa valeur.

Je vais vous donner des exemples en Europe, pas beaucoup, je vais vous en donner 3 pour vous montrer comment on a pu appréhender cette notion d'impact sur la valeur. La question n'est pas de savoir si on voit les éoliennes ou pas, on les verra toujours, quelles que soient les mesures que l'on peut prendre pour les atténuer et atténuer leur impact, la question est de savoir si ces équipements, aujourd'hui cet éolien en mer va avoir un impact sur la valeur du bien et donc risque de l'altérer et de mettre en péril la reconnaissance mondiale vis-à-vis de l'humanité entière. Le premier bien est un bien naturel qui s'appelle Littoral du Dorset et de l'est du Devon, nous sommes au Royaume-Uni dans le sud...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Sud-ouest.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Oui, donc, c'est un bien assez étendu, ce sont des falaises côtières qui s'étendent sur à peu près 155 km entre Orcombe Rocks à l'ouest et Studland Bay à l'est. C'est un bien qui est un exemple fameux en Angleterre, parce que c'est la première fois où on a eu une confrontation d'un bien avec des éoliennes. Ça remonte très tôt, dans les années 90 déjà, que la question s'est posée avec ce projet appelé *Navitus Bay*. Quelque chose m'a étonnée, mais peut-être parce que ce sont les premières éoliennes, le projet prévoyait d'implanter les éoliennes de manière très proche de la côte, j'ai un peu de mal à le comprendre, on parlait de distance de 13 m, mais même si c'est 13 km, c'était le long du littoral. Il y a eu une étude de faite que l'on appelle désormais et depuis 2011 depuis qu'ICOMOS international, l'expert de l'UNESCO a un peu figé les choses dans une méthodologie, c'est une étude appelée étude d'impact patrimonial. Il s'est avéré que le projet d'implantation a été abandonné, dans la mesure où il avait un impact physique sur le bien. Jusqu'à maintenant, nous n'avons parlé uniquement que d'impacts visuels, mais il y a toute sorte d'impacts. Il y a eu aussi une esquisse sur les impacts sociaux, mais pour le coup, c'était un impact physique qui menaçait directement, dans son intégralité le bien. Comme il s'agit d'une explication technique, je vais vous en faire la lecture. Ce bien a été inscrit en tant que témoin toujours vivant de l'histoire de la terre et des processus géologiques, il retrace environ 185 millions d'années d'histoire de la terre et c'est un endroit majeur pour la connaissance de l'évolution de notre planète.

L'impact physique dont il s'agissait est que l'implantation d'éoliennes aurait eu un impact sur les mécanismes géomorphologiques souterrains du bien. C'est-à-dire que les turbines auraient pu ralentir les fonds marins et du coup, réduire l'érosion côtière qui est importante dans ce cas, car elle révèle tout ce qui apparaît de la falaise fossile. On voit bien là que si le projet a été abandonné, c'est qu'il y avait un impact physique sur le bien et non sur des considérations esthétiques ou visuelles. Cette photo est pour vous permettre de voir comment la falaise est érodée et permet de faire une lecture de ce qu'il s'est passé sur notre planète et ce qu'il pourra se passer dans l'avenir.

Le deuxième exemple est un bien culturel, on est aux Pays-Bas, c'est la station de pompage à vapeur de Wouda, c'est un équipement qui a été créé en 1920 pour drainer la frise. Il se trouve non pas à proximité de la mer, mais sur le lac de l'IJssel, c'est un lac artificiel qui a été créé en 32 qui est séparé de la mer par une grande digue – dont je ne prononcerais pas le mot, parce que je ne parle pas le néerlandais, je ne voudrais pas me ridiculiser – et cet équipement est une grande fierté nationale, il témoigne du génie hydraulique néerlandais, mais il a aussi une valeur mondiale, dans la mesure où c'est un équipement qui a été copié et on s'en est inspiré pour gagner des terres sur l'eau. Dans ce cas, le parc IJsselmeer – du nom du lac – a été accepté, parce que les éoliennes n'avaient pas d'impact physique sur le bien. Il n'y a pas que ce bâtiment central, je ne peux pas développer, mais il y a tout le réseau hydraulique, les canaux, c'est tout un ensemble et d'autre part, bien que cette station ait une empreinte très forte dans le paysage, un paysage extrêmement plat om tout s'élève,



les éoliennes qui vont être construites, les recours ayant été levés depuis juillet 2018, se trouvent à 2,5 km du site et elles ne perturbent pas la lecture de ce bien.

Le troisième exemple, le réseau des moulins de Kinderdijk-Elshout dans les Pays-Bas. On est dans ce qu'on appelle un paysage culturel, mais ça fait partie de biens culturels. On est dans une série de 11 moulins de la première moitié du XVIII^e siècle, on est dans la province du site, pas très loin de Rotterdam. Là, la province cherchait où elle pouvait implanter une ferme éolienne, l'endroit qui lui semblait posséder le plus de potentiel et évidemment c'est ce site-là. Il a été évoqué un parc à environ 5 km du site qui n'a pas été retenu, pourquoi ? C'est effectivement sur des motifs paysagers, des raisons visuelles, l'implantation d'éoliennes à proximité de ces moulins aurait apporté une grande perturbation dans le paysage. Le rythme de ces moulins qu'on ne voit pas trop ici, mais on a un très bel alignement de chaque côté du canal et des éoliennes auraient complètement perturbé ce rythme en écrasant ces moulins et du coup, aurait fait perdre à ces moulins leur valeur symbolique forte et d'autre part, ce bien est l'image type, l'image d'Épinal de la Hollande qui n'a que 10 biens inscrits au patrimoine mondial, et il n'était pas question d'y toucher.

Nous allons revenir en Normandie et avec la candidature des plages du Débarquement. Avec la première vague d'éolien offshore, dont on ne voit pas encore les effets, puisque j'ai cru comprendre que tous les recours avaient été levés cette année, le top départ est donc lancé cette année...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Pour certains parcs, qu'on ne crée pas de confusion.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

C'est la première génération, c'est ce que j'ai dit, on va le voir sur la carte. Je vous laisse voir pourquoi, quelle est la motivation de l'inscription des plages du Débarquement. Vous voyez qu'il y a une dimension appelée immatérielle très forte dans cette candidature. Que s'est-il passé ? Il s'est passé qu'il y a eu dans le même temps, concomitamment, l'annonce par l'État de l'annonce de ce parc et le lancement de la candidature. La question s'est posée au niveau français et au Comité national des biens français : est-ce que c'est compatible ou pas ? Allons sur la carte du bien, vous le voyez, c'est un bien qui est très largement maritime, c'est toute la zone en ocre avec les plages tout le long de la côte, mais vous avez la zone maritime qui fait plus de 80 % du bien, puisque dans cette zone se trouvent les traces tangibles de l'affrontement, le système offensif et le système défensif et donc, vous voyez le parc éolien en vert avec le câble de raccordement. Vous voyez que le parc se situe carrément dans le bien. Le choix a été fait, et nous verrons si l'UNESCO va réagir à ce sujet, de l'intégrer pour le maîtriser. Il y a eu depuis 2015 toute une campagne faite par le DRASSM qui est le département de la recherche subaquatique et sous-marine du Ministère de la Culture qui connaît exactement l'emplacement de tous les vestiges qui se trouvent dans les fonds et ce n'est pas seulement les vestiges du Débarquement...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est un cimetière marin.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Voilà, c'est une nécropole. On ne l'a pas trop mis en exergue dans le dossier, mais effectivement, c'est à la fois le théâtre avec des éléments tangibles de ce qui a été coulé volontairement pour permettre la création du port artificiel, etc.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

À Ouistreham, notamment.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Mais c'est aussi une nécropole, puisque nous avons...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

À ce sujet, lors du débat public sur Courseulles, les associations canadiennes d'anciens combattants qui avaient débarqué à Juno Beach s'étaient manifestés.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie



Tout à fait. Comme je le disais, il y a une dimension immatérielle dans ce bien. Lors de la réunion publique, elle a été importante pour déterminer si on gardait ce périmètre ou pas. La parole des vétérans a été particulièrement entendue et les avis étaient partagés. Ils étaient plus partagés par les descendants des vétérans que par les vétérans eux-mêmes. Les descendants disaient qu'il y avait un côté un peu sacré et que l'implantation d'éoliennes à cet endroit pouvait poser souci. Les vétérans disaient au contraire que les sacrifices qui ont été consentis ne devaient pas l'être pour rien, que la vie devait continuer, que la vie devait même être réaffirmée sur ces espaces, et tant mieux si c'était dans des perspectives de développement durable.

Très bien, merci Madame MOUREU. Je ne vais pas vous demander d'intervenir tout de suite, parce que comme on a dépassé le timing, je vais demander à Julie MOTTET de vous rejoindre, je crois que vous parlez un peu du même sujet. Julie MOTTET est Directrice du Réseau Vauban et des forts Vauban il y en a partout en France, pas qu'ici, et Julie MOTTET va nous parler de son association et de ce que signifie un patrimoine classé par l'UNESCO, l'impact potentiel de l'éolien sur les forts Vauban.

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

Je vais reprendre le fil, sachant que Madame MOUREU a dit déjà un certain nombre de choses sur je ne vais pas répéter. Je vais parler des tours Vauban qui sont sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et en particulier d'une zone de protection qu'on appelle la zone tampon qui fait l'objet en ce moment au niveau du Réseau d'un travail particulier. Je vais resituer avant de continuer le contexte du patrimoine mondial. Je vais vous donner une ou deux notions pour voir ce que ça implique en termes de gestion. Les fortifications Vauban sont un bien en série composé de 12 sites majeurs, chaque site a été sélectionné, parce qu'il était unique et c'est l'ensemble qui donne la valeur au bien, c'est chaque site qui donne de la valeur au bien. Dans le cas de Vauban, on a toutes les typologies qui sont représentées, des fortifications, des citadelles, des places fortes, des tours, enceintes urbaines, on a des sites de mer, de plaine et de montagne. Ils ont aussi été sélectionnés parce qu'ils sont dans un état de conservation très bon, ce qu'on appelle l'intégrité, et ils ont aussi été sélectionnés parce que les paysages dans lesquels sont implantées les fortifications sont particulièrement préservés.

C'est le long des frontières de la France : Arras, Longwy, Neuf-Brisach en Alsace, Besançon, la citadelle, Briançon, Villefranche dans les Pyrénées ainsi que Mont-Louis, Blaye – Cussac dans la Gironde, le verrou de l'estuaire, Saint-Martin-de-Ré sur l'Île de Ré, Camaret-sur-Mer en Bretagne, pour protéger le goulet. Je représente le réseau des sites majeurs de Vauban qui est l'association qui gère ce bien en série et qui fédère les gestionnaires et propriétaires des sites. Par exemple, la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue et le Conseil départemental de la Manche sont Membres de l'association. Nous sommes une équipe de 3 salariés et on est suivis par un Conseil scientifique et technique qui accompagne les notions scientifiques du bien.

Je vais revenir sur cette notion de valeur universelle exceptionnelle dont Madame MOUREU a un peu parlé, parce que c'est un peu ce qui fonde notre travail, et c'est là-dessus qu'on base notre travail sur les zones tampons. Chaque bien inscrit sur le patrimoine mondial a une valeur universelle exceptionnelle qui explicite pourquoi il doit être unique et pourquoi il doit être absolument protégé et transmis aux générations futures. C'est cette valeur universelle exceptionnelle ou V.U.E. qui doit être préservée. Le patrimoine mondial fait l'objet d'une protection attentive, il est sous le regard de la communauté internationale devant laquelle l'État français est responsable. La protection repose sur les protections qu'on connaît qui relèvent du Code du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement. Ce qu'on ne voit pas c'est inscription non acquise, c'est une inscription un peu malheureuse, je pense qu'il faudrait que je la reformule, pour dire que le bien peut être menacé, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que le bien est inscrit sur la liste du patrimoine mondial qu'il le restera à vie, il y a vraiment une exigence de gestion qui est particulièrement forte pour que ce bien ne soit pas menacé. Donc notre travail de gestion est d'identifier les menaces et de mettre en place des mesures pour protéger ce bien. Il y a donc une protection supplémentaire qui s'appelle la zone tampon.

J'ai oublié de préciser que dans notre cas, dans le cas du bien en série est en danger, c'est toute la série qui est en danger, pas seulement le bien en question. On ne peut pas retirer un seul site, il y a une solidarité entre les sites. Là, c'est la zone tampon globale du bien, en orange foncé, on voit le bien, en général le monument historique et en jaune un peu plus clair, on voit la zone tampon. Une zone tampon, selon les orientations, c'est une aire entourant le bien dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques qui apportent un surcroît de protection qui inclut l'environnement immédiat, les perspectives visuelles et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important. Cette zone tampon est dans la loi française au travers de la loi LCAP de 2016, elle est élaborée conjointement par l'État et les collectivités territoriales, elle est arrêtée par le Préfet de région et elle est non opposable. Le contexte des zones tampons de fortifications de Vauban :



en 2008, elles reposaient sur le périmètre des abords des Monuments historiques – 500 mètres – et le dossier a été accepté comme cela. En 2011, il y a eu un rapport de l'Inspection du patrimoine qui a conclu que ces zones tampons étaient maintenant inappropriées et qu'elles devaient être révisées. Le contexte aujourd'hui est qu'on est en train de réviser la zone tampon des fortifications de Vauban.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Qui pourrait passer à ?

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

J'ai oublié de préciser sur la première diapo, on est sur un projet d'extension en ce moment pour intégrer 3 nouveaux sites au bien à 12, ce qui ferait qu'on serait à 15, si la candidature fonctionne, et c'est dans ce cadre-là aussi qu'on doit réviser les zones tampons, puisque dans le cas d'un bien en série, c'est vraiment toute la zone tampon qui doit être révisée, pas une seule. C'est plus précisément la zone tampon de Saint-Vaast-la-Hougue qui repose sur les périmètres des Monuments historiques et les protections naturelles, la zone ZNIEFF et Natura 2000. Voici la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban, je ne vais pas la lire en entier, mais dans notre travail sur cette révision des périmètres des zones tampons se base sur cette valeur universelle exceptionnelle, notamment sur ce rapport concret au territoire que j'ai mis en exergue, sachant que le génie de Vauban était d'implanter sa fortification sur un territoire en particulier, c'est ce qu'on appelle la fortification part art et par nature, le territoire d'implantation faisait partie de sa fortification. Lui ne faisait que s'adapter au terrain, c'est là où c'était un génie, il utilisait le relief et en particulier un point sur la carte qu'il fallait verrouiller par rapport aux arrivées de l'ennemi, etc. c'est pour ça qu'aujourd'hui la zone tampon des fortifications de Vauban doit refléter cette stratégie.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Justement, est-ce qu'on peut revenir sur l'image de la zone tampon ? Qu'est-ce qu'on va avoir, du coup ? On a le droit de ne rien faire ? Dites-nous. Pour protéger le bien, rien de nouveau ne doit être fait ? Il faut quel type d'autorisations ?

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

Cette zone tampon repose sur des protections juridiques. Là, elle repose sur la ZNIEFF et Natura 2000...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

ZNIEFF, vous pouvez traduire peut-être. Utiliser des sigles, c'est à ses risques et périls ?

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, c'est ça, amis je ne suis pas experte sur ce que ça implique en termes de contraintes ensuite. Nous, pour traduire les enjeux spatiaux dans cette VUE dans l'espace, on a un outil qui a été notamment...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

VUE ?

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

La valeur universelle exceptionnelle, par notre Conseil scientifique qui s'appelle le référentiel qui donne des recommandations pour les aménagements, les équipements sur les biens et dans les alentours. Dans ce référentiel, la valeur universelle exceptionnelle a été traduite. Les choses à préserver dans le paysage de Vauban, c'est la stratégie d'implantation, la lisibilité du paysage militaire, l'œil militaire entre l'assaillant et le défenseur et la lisibilité du paysage historique, par exemple des lieux de bataille. Je précise que je ne suis pas historienne, je ne suis pas paysagiste, donc je me fais la messagère du travail qui est en train de se faire. Si j'applique un peu ce qu'on vient de dire à Saint-Vaast-la-Hougue, ma zone tampon qui n'est pas encore dessinée pourrait reposer sur ses axes visuels et sur ses faits. On a à Saint-Vaast-la-Hougue l'ennemi qui vient de la mer, on a cette bataille très connue dans la rade et les axes qui doivent être étudiés sont les axes depuis la mer sur les tours depuis la fortification sur l'arrivée de l'assaillant. On a des sources sentinelles, tout le monde voit ces 2 verticales fortement marquées qui sont en fait gardiennes du territoire, c'était la vision de l'ennemi quand il arrivait. Ensuite, elles sont protectrices de la rade, puisqu'elles ont été construites suite à une bataille traumatisante et elles devenaient gardiennes de la population. L'axe visuel depuis l'habitant sur la tour est également important depuis la côte.



Quelques images avant de conclure pour montrer cette verticalité sur ce paysage horizontal.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Justement, on voit ce paysage militaire, cet aspect vertical, mais vous, par rapport à demain, on a vu des scénarios.

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

Justement, j'allais conclure

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci.

Mme Julie MOTTET, Directrice du Réseau Vauban

Je vais conclure en disant que ce que je viens de dire n'est pas une conclusion, il ne faut pas l'interpréter comme telle. Le travail est en cours et ce sont des spécialistes qui vont s'emparer de la question, des spécialistes du paysage ou de l'histoire, notamment notre Conseil Scientifique. Je me suis focalisée sur la vue sur la mer, parce que c'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui, mais cette zone tampon inclut bien d'autres éléments que je n'ai pas abordés aujourd'hui. La question qui nous occupe au Réseau, on n'a pas forcément de réponse, c'est : est-ce qu'une verticalité supplémentaire, cette échelle des mâts éoliens – on a vu une simulation – ne viendrait pas concurrencer ou rivaliser avec des 2 verticalités fortement marquée du paysage de Vauban et sur cette morphologie horizontale ? Au-delà de la VUE, on se sert de cette VUE pour établir un paysage fonctionnel, on n'est pas sur l'esthétisme du paysage, c'est sur le paysage stratégique de Vauban. Bien sûr, il y aura d'autres dynamiques et enjeux à prendre en compte qui sont beaucoup plus contemporains, c'est-à-dire les valeurs du site aujourd'hui et là je reviens à Monsieur qui parlait sur les valeurs d'usage du paysage. Ce paysage est très identitaire, on a 2 tours emblématiques et de la manière que le paysage patrimonial pourrait perdre en lisibilité avec une concurrence d'une éolienne, est-ce que ce paysage identitaire de Saint-Vaast-la-Hougue qui est aussi le paysage de l'habitant ne pourrait pas être perturbé par un parc éolien. Ce sont des questions.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Peut-être que vous allez faire un cahier d'acteurs ? Il n'y a pas de cahier d'acteurs. Merci beaucoup, restez avec nous. Soit je prends des questions dans la salle, soit j'enchaîne avec Jacques FREMAUX de RTE. Sur ces questions patrimoniales, vous voulez réagir ? Très bien, on aura une dernière intervention sur le raccordement, ça a trait avec les questions de paysage, c'est pour ça qu'on peut – si vous le souhaitez – enchaîner avec Monsieur Jacques FREMAUX. Mais je crois qu'il y a quelques questions.

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Concernant votre VUE, c'est très intéressant, mais c'est plutôt stratégique, est-ce que c'est plutôt côté associatif, ou est-ce que c'est légal, est-ce que ça a juste une valeur consultative ou est-ce que ça peut servir de façon autoritaire pour protéger un domaine ? Est-ce que c'est légiféré ou pas, est-ce que ça fait autorité ou pas ? Parce que le parc éolien est bien au-delà, donc ça ne gêne pas par rapport à ce qu'a dit la dernière personne, mais peut-être par rapport aux postes électriques qui seront à établir.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Comme j'ai essayé de le dire, c'est un engagement qui a été pris par l'État et du coup aussi par les collectivités par la loi qu'on appelle LCAP qui a été promulguée en 2016 de préserver le patrimoine mondial dans la mesure où ce sont des nations qui ont signé la convention, chaque territoire ne signe pas, c'est la France qui signe pour l'ensemble. Pour cela, il va falloir justifier auprès de l'UNESCO qu'on respecte bien les valeurs pour lesquelles on a demandé la reconnaissance mondiale. Ce qu'on va devoir faire si par hasard c'est retenu, si le scénario d'installation en face de Saint-Vaast-la-Hougue était retenu, il faudra répondre aux attentes de l'UNESCO, justifier que ça n'a pas d'impact sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il faudra faire ce qu'on appelle une étude d'impact patrimonial que j'aurais bien aimé développer un peu par rapport aux plages du Débarquement. C'est-à-dire qu'il faudra dire quelle sorte d'impact on a sur le bien, physique, visuel, sociétal, psychologique, etc., le mesurer, est-ce que ça porte sur l'intégralité du bien, est-ce qu'il est permanent ou temporaire ? Par exemple – je parle en théorie – est-ce qu'on ne voit les éoliennes que la nuit et que le jour, la distance fait qu'on ne les voit pas ? On pourra alors dire que l'impact est plutôt mineur, il n'est pas permanent. Il peut être aussi très ponctuel et là, c'est l'intervenant qui va suivre qui va nous l'expliquer. Pour les plages du



Débarquement, il y aura un impact sur la plage elle-même, même si on n'a pas une éolienne plantée sur la plage, du fait du raccordement, il y aura forcément un creusement et donc, une atteinte physique au bien et à son intégralité.

Dans le cas des plages du Débarquement, on la mesure, on sait que c'est ponctuel, que ça n'arrivera qu'une fois et on prendra des mesures pour réparer. Mais il peut y avoir des impacts qui ne sont pas réparables. Je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails, mais par rapport à l'expérience que nous avons avec les plages du Débarquement, je pourrais vous montrer de quelle manière on peut mesurer cet impact, et de voir ensuite par rapport à la globalité du bien si ça le menace dans son intégrité ou pas.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

D'autres questions en lien avec le patrimoine ? J'aimerais si possible faire diversifier la parole. Éventuellement, s'il n'y a pas d'autres paroles sur le patrimoine et que vous en avez encore une autre, je veux bien vous redonner le micro. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose ensuite à Monsieur FREMAUX d'intervenir.

M. Christophe JOURDAN, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

Je m'excuse par rapport à ce que vous venez de dire, mais je voudrais rebondir un peu, parce que quand je vois le parc éolien, il y a en effet la question par rapport à Saint-Vaast-la-Hougue, la bataille de La Hougue, ce qu'il y a au niveau de la mer et ce qui reste à l'intérieur, c'est aussi un sanctuaire, même si ça date de la fin 1600 et quelques. Donc, c'est vrai que c'est plus ancien, mais c'est le patrimoine marin, quoi qu'on en dise. Concernant les plages du Débarquement qui sont plus actuelles, je suis obligé de rebondir, parce que quand je vois la cartographie et la distance, on voit qu'on n'est pas en limite par rapport à Ouistreham, on est un peu à l'ouest, mais on est dans le début des plages du Débarquement et le fait de creuser des tranchées pour passer des câbles, on sait qu'il y en a eu pas mal de coulés, un peu moins que dans le secteur d'Omaha, mais il y en a quand même, ça reste malgré tout un sanctuaire marin et c'est vrai que les Canadiens disent oui, mais est-ce qu'ils mesurent tous les impacts alors qu'il y avait encore des épaves, peut-être même de petites épaves, des corps qui reposent au fond. C'est une question de respect, de tradition, est-ce que l'économie prévaut sur la valeur morale et historique, quand même ? On est en plein dedans.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

C'est une vraie question que nous nous sommes tous posée. Encore une fois, je n'ai pas le temps, c'est un vrai sujet, on ne fait que l'effleurer, c'est malheureux, la thématique est sur le patrimoine, mais on ne fait qu'effleurer le sujet. Je parlais du DRASSM qui a une cartographie des fonds, toutes époques confondues, pas simplement du Débarquement, vous avez raison, il y a d'autres périls en mer dans les fonds de nos côtes. Tout cela est repéré et on pourrait vous sortir l'étude qui a été faite, qui a duré plus deux ans avec un travail de repérage sur place avec des plongeurs. Tout a été fait en ce qui concerne le parc qu'on va connaître au large de Courseulles pour éviter les bâtiments et leur destruction et éviter aussi leur déplacement, parce que c'est une des conditions posées au consortium, il n'était pas question de déplacer les vestiges, ils peuvent bouger par les effets naturels des courants, vous qui êtes du coin, vous devez comprendre ce que je veux dire, on ne va pas aller à l'encontre des déplacements naturels, mais il était hors de question – c'est un peu extrême, ce que je vais dire – qu'on déménage les vestiges pour permettre l'implantation du parc. Tout cela a été discuté pendant plusieurs années. C'est vraiment dommage qu'on ne puisse pas entrer dans ces détails pour qu'on vous montre par rapport aux 700 et quelques attributs de la valeur universelle exceptionnelle, c'est-à-dire les éléments qui portent la valeur de ce bien, comment chacun a été passé au crible des différents impacts possibles.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Madame MOUREU, la discussion n'est pas terminée, on pourra y revenir pour les développer.

Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public

J'avais juste une question, j'avais vu passer dans la presse que l'UNESCO était intervenue concernant Le Mont-Saint-Michel sur une éventuelle implantation d'un parc éolien offshore, qu'ils avaient alerté sur l'installation industrielle autour d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mme Danièle MOUREU, DRAC Normandie

Non, il n'y a pas eu d'offshore en projet. Par contre, on a eu ce qu'on appelle une mission de suivi réactif en 2011 qui est quelque chose de grave, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire que ce n'est pas une anecdote légère. La mission de suivi réactif se passe avant qu'on vous mette sur la liste en péril, ce qui aurait été la honte pour notre pays. En ce qui concerne Le Mont-Saint-Michel, c'est pour l'éolien terrestre qui se situe



à Tremblay, donc à vol d'oiseau, on est à plus de 60 km, entre 60 et 80 km et le Comité du patrimoine mondial a demandé à ce qu'il y ait une expertise sur place, parce que nous n'avons pas été en capacité de donner toutes les assurances sur la mesure de l'impact. À l'époque, ça n'avait pas été fait. Maintenant, on prend les devants, comme pour la candidature, on fait l'étude d'impact. S'il devait y avoir la moindre hypothèse de la création d'un parc éolien, que ce soit au Havre ou ici, on fera l'étude d'impact. C'est pour vous dire qu'on est très au-delà de la zone tampon qu'on a révisée et qui est très grande et l'impact visuel a été mesuré. Ça dépend de la valeur du bien, chaque bien a une valeur, on ne peut pas décider que tout ce qui est au-delà de 60 km, on peut, et ce qui est dans ce périmètre, on ne peut pas. Non, parce que pour certains biens, ça n'a absolument aucune importance et pour d'autres oui, notamment pour Le Mont-Saint-Michel dans la mesure où ce bien a été inscrit comme haut lieu de la civilisation chrétienne médiévale au titre de 3 caractéristiques, dont l'une est le pèlerinage. C'est un espace qui a une résonance sacrée, on a parlé de la réciprocité des vues, les vues entrantes et les vues sortantes et dans ce cas, c'est de permettre la contemplation et la méditation depuis Le Mont et le paysage et du paysage vers Le Mont. Là, ça a été absolument réhabilitaire et ça nous a conduits à délimiter une zone d'exclusion de l'éolien qui va au-delà de la zone tampon.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Voilà qui est très clair, merci, Madame MOUREU. Je vais passer la parole à Jacques FREMAUX qui est responsable de projet de Réseau de Transport Électrique, RTE, de l'agence Paris Normandie, qui est également Maître d'ouvrage du projet et vous allez nous parler de tout ce qui est atterrissage, raccordement. Il y a la fameuse maquette là-bas et je sais qu'il y avait plein de questions qui portaient sur le sujet dès le début de la réunion. Monsieur FREMAUX, c'est à vous.

M. Jacques FREMAUX, RTE

Bonjour, effectivement, je vais vous parler de la partie du raccordement. Un parc éolien sans raccordement, ça n'existe pas. Vous avez sur cette slide les différentes côtes concernées par les implantations possibles. On a quelques plages qui vont de Cherbourg au Tréport avec une diversité de plages. Le câble va effectivement être amené à aller sur une de ces plages. Quand on parle de raccordement, ça comprend la plateforme en mer, l'objectif de cette plateforme est de recueillir toute l'énergie produite par ces éoliennes. Elle est au centre du parc. En termes de taille, c'est 40m sur 40 m de haut. De cette plateforme électrique, on va avoir 3 à 4 câbles de 125 000 volts qui vont transporter l'énergie. Pour les premiers parcs, nous sommes à 2 câbles de 125 000 volts et là, on est sur le double de la production, donc est entre 3 et 4 câbles, pas 4, parce qu'on regarde l'optimum économique et le nombre de câbles est très important sur le coût du raccordement. Liaison sous-marine avec 3 ou 4 câbles, on va arriver sur la plage avec ce qu'on appelle une jonction d'atterrissage, c'est là où on va relier la liaison sous-marine et la liaison terrestre, on verra à quoi ça ressemble avec des photos. On a également après la jonction d'atterrissage un poste intermédiaire de compensation, c'est quelque chose de particulier qui n'existait pas dans les premiers parcs de 500 mégawatts, c'est un poste qui nous semble nécessaire sur le plan technique, puisqu'on est sur des longueurs de câbles assez importantes, on estime que les longueurs de câbles peuvent être plus importantes, parce que les parcs sont plus éloignés. Qui dit plus éloignés, ce sont des longueurs de câbles qui peuvent atteindre 50km, voire plus, et donc, il y aura nécessité de faire de la compensation réactive. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais on a cette nécessité d'avoir ce poste intermédiaire pas trop loin de la jonction d'atterrissage.

De ce poste intermédiaire, on va avoir des liaisons souterraines, 3 à 4 liaisons souterraines, pour arriver sur un poste électrique bien souvent existant, on va voir la cartographie du réseau électrique de Normandie. L'intérêt est de raccorder ces parcs sur du réseau existant et la Normandie a un réseau électrique relativement dense et donc, on a la capacité d'accueillir toute cette production. On a parlé de maquette et à la fin de la présentation, on aura la possibilité de regarder ensemble cette maquette. Son intérêt est qu'elle reprend ces différents éléments et on a voulu aussi monter ce que ça représentait à l'échelle. Tout n'est pas à l'échelle, par exemple, on ne peut pas représenter la distance d'une éolienne à l'échelle par rapport à la côte. L'échelle est d'un millième, c'est déjà intéressant déjà pour voir comment on les insère dans l'environnement. Pour ceux que ça intéresse, je les invite à regarder la maquette et on pourra en discuter. Là, ce sont vraiment les caractéristiques des différents ouvrages de raccordement.

Pour faire les raccordements, il y a une partie un peu pédagogique dans la présentation, c'est pour que vous voyiez un peu comment ça se passe. Voir quel type d'outils on va être amenés à utiliser. Ici, on est sur la partie raccordement en mer, donc un câble en mer fait à peu près la taille d'un ballon de football en diamètre, 25 cm, ça pèse quand même 120 kg au mètre linéaire. C'est un câble relativement lourd qui va être déroulé en mer. L'objectif est de ce qu'on appelle ensouiller, c'est-à-dire de le mettre à peu près à un mètre de profondeur dans



le fond marin. Pourquoi ensouiller les câbles ? L'objectif de RTE est qu'une fois que les travaux sont terminés, l'activité au niveau pêche puisse reprendre et donc, il n'y a pas d'interdiction de pêche par exemple une fois que le câble est posé. L'autre technique était de poser le câble sur le fond marin et de le laisser, mais là, ça nécessite une interdiction de pêche à 100 m de part et d'autre du câble. Ce n'est clairement pas ce qu'on envisage, donc, l'activité de pêche va reprendre une fois les travaux terminés.

Ici, vous avez en illustration ce qu'on appelle un navire câblé, c'est ce navire qui va contenir l'ensemble du câble et qui va déposer le câble sur le fond marin. C'est un câblé qui peut porter à peu près 5 000 tonnes de câbles, c'est un matériel très spécifique, il y en a quelques-uns au monde. Après, vous avez des moyens d'ensouillage qui vont mettre le câble sous-marin dans le fond marin. Une fois que le câble arrive sur la côte, il va arriver sur une jonction d'atterrage qui va faire le lien entre le câble sous-marin et le câble souterrain. On va arriver au niveau de l'estran, on parlait de tranchée, celle pour le parc de Courseulles, on va être amenés à faire une tranchée ouverte pour installer d'abord des fourreaux et après, on mettra le câble sous-marin à l'intérieur du fourreau. Une autre technique est utilisée qui consiste à faire des forages dirigés au lieu d'une tranchée ouverte. Ça peut avoir un intérêt, notamment pour franchir les dunes, de mettre le fourreau, et ensuite y mettre le câble. Ça, c'est en train d'être terminé pour la liaison France Angleterre. C'est une liaison près de Caen, et on a installé un fourreau de 600 mètres de long pour passer la dune et pour passer tout l'estran. C'est une technique qui est utilisée, qui pourrait être regardée dans le cadre de ce projet.

Le câble va arriver à proximité de la plage. Nous, on aime bien les parkings, parce qu'il permet de mettre une jonction d'atterrage. C'est un ouvrage maçonné qui fait à peu près 3 m de large sur 20 m de long à 3 m de profondeur. Cet ouvrage maçonné, c'est ici qu'on va raccorder le câble sous-marin et le câble souterrain.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Il sera enfoui, on ne le verra plus ?

M. Jacques FREMAUX, RTE

Très clairement, on va faire un trou, on va faire un ouvrage maçonné et c'est dans cet ouvrage que les 2 câbles vont arriver et une fois que la jonction est faite, on rebouche tout et ça redevient un parking. Pendant la phase des travaux, le parking ne peut pas être utilisé, mais une fois les travaux terminés, ça redevient un parking. C'est intéressant justement, parce que les parkings offrent suffisamment de place pour faire les travaux. Une précision, c'est qu'on a autant de chambres d'atterrage que de câbles. Dans chaque chambre d'atterrage, on met le domino pour rejoindre les deux types de câbles. Clairement l'atterrage est sensible, puisqu'on va passer sur l'estran, il faut un peu de place également pour faire notre chambre d'atterrage, et si on regarde toute la façade normande, il y a des particularités et oui, il faut trouver ce point d'atterrage. Aujourd'hui, l'emplacement de ce poste d'atterrage va dépendre fortement de l'emplacement du parc éolien.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Une des questions qui se posaient dans le public est de savoir si ce sera une zone neutre, vous parlez de parkings, c'est un endroit assez ordinaire.

M. Jacques FREMAUX, RTE

Il faut de la place. Si on regarde en Seine-Maritime, vous avez des valleuses, beaucoup de falaises sont très hautes, l'idée est de ne pas franchir la falaise, on va plutôt être dans des valleuses, mais il faudra des conditions pour implanter ces atterrages. Je parlais de 3 à 4 câbles, ça veut donc dire 3 à 4 chambres d'atterrage. Dans la zone ici, on a pressenti d'avoir 2 points d'atterrage, parce qu'il nous semble compliqué d'avoir l'ensemble des atterrages au même endroit. Ça peut être une particularité dans ce secteur. Donc, on part de la chambre d'atterrage et ici vous avez les travaux qui seront à réaliser pour faire la liaison souterraine. Nos 3 ou 4 câbles arrivés au niveau de l'atterrage, il faut les emmener jusqu'aux postes électriques existants avec un intermédiaire de poste de compensation. Sur la photo, vous avez toutes les opérations de réalisation pour cette opération : des travaux de génie civil, vous avez deux liaisons de 125 000 volts, une chambre de jonction tous les 1,5 km pour relier nos câbles de 125 000 volts, le déroulage des câbles et après, une jonction entre les câbles. Je ne parle pas d'aérien, dans ces projets-là, on est plutôt partis pour faire des raccordements souterrains. C'est cette option qu'on étudie, donc je ne parle pas d'aérien. Ensuite, il faut se raccorder sur un poste électrique existant. On a regardé sur toute la façade normande les points de raccordements. Si on regarde dans la Manche, on a le poste de Manuel qui est actuellement le poste où arrivent les centrales nucléaires de Flamanville et ça nous semble être le poste le mieux adapté pour accueillir la production de ce parc de 1 000 mégawatts.



M. Pascal BEAUMARD, animateur

Par exemple, ça pourrait partir de Saint-Vaast-la-Hougue ou du secteur jusqu'à Manuel, il y a une centaine de kilomètres.

M. Jacques FREMAUX, RTE

Non, il y a 25 à 30 km, pas 100 km sur la partie terrestre. Dans cette photo, vous avez des triangles jaunes, ne sachant pas où sera implanté le parc éolien, on pourra avoir à différents endroits la partie atterrissage et de là, il faudra de toute façon arriver au poste électrique de Manuel ici. Il y a 3 zones envisagées pour ce parc de 1 000 mégawatts, côté Manche, on est sur Manuel, côté de la zone du Havre, on a toute la partie réseau électrique autour du Havre, tout est en Seine-Maritime. Ici, vous avez le poste de Manuel, c'est un poste de 400 000 volts, on a dessus, bientôt 3 centrales nucléaires raccordées sur ce poste. J'en profite pour dire qu'il est quand même relativement bien intégré au niveau de l'insertion paysagère, on profite du bocage normand pour que ce poste soit relativement discret. C'est un poste qui fait une dizaine d'hectares, quand même. Dans le cas de ce projet, l'idée serait de faire une extension de ce poste électrique pour raccorder la production du parc éolien.

Quand on fait un raccordement, que ce soit en mer ou sur terre, on va regarder un certain nombre de données, il y a dedans les données environnementales pures, ici, vous avez un recensement des espaces naturels sur la partie terrestre et sur la partie en mer, on va prendre ces choses en compte. Les étapes d'après, ça va être la détermination du fuseau de moindre impact. À partir du moment où on a dit que le parc serait à tel endroit, notre travail va être de déterminer le fuseau de moindre impact pour réaliser le raccordement. Ça va être la partie en mer et pour la partie terrestre, on va regarder quels sont les différents tracés possibles, on va prendre en compte les données qui existent et c'est quelque chose qui sera ensuite décidé avec les collectivités, les associations pour dire quel fuseau de moindre impact on va utiliser plutôt qu'un autre. Dans les données prises en compte, il y a les données environnementales, ici vous avez le recensement notamment des sites Natura 2000, on en a sur la zone, mais également sur Fécamp. Un site Natura 2000 n'est pas un site de blocage pour réaliser un raccordement, c'est juste des engagements à prendre en compte dans le cadre d'un site Natura 2000, il y a une évaluation pour nos travaux et des exigences supplémentaires à prendre en compte pour réaliser les travaux.

On a fait un focus sur la partie activité, notamment, on a identifié la partie agricole sur la Manche, on a une composante importante d'activités agricoles, c'est quelque chose de pris en compte avec une particularité qui est l'environnement bocager. En comparant la Seine-Maritime et la Manche, on a plus de bocages par ici. Pour le raccordement, un raccordement où on passe tout droit à travers le bocage et les haies, on sait que c'est très compliqué, du coup, ça veut dire qu'il faut prendre ça en compte et ça va être vraisemblablement du domaine public qui va être privilégié ou des chemins, plutôt que tirer tout droit, parce que l'environnement bocager ne s'y prête pas.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Peut-être le dernier point ?

M. Jacques FREMAUX, RTE

Voilà, le dernier point, c'est la conchyliculture, c'est une particularité ici, la conchyliculture, on l'a identifiée bien sûr sur une partie de la façade, c'est donc à prendre en compte. 3 ou 4 câbles qui traversent un parc de conchyliculture, si on peut l'éviter, on le fera. Si effectivement la longueur de la liaison sous-marine fait qu'il est intéressant de passer à travers ce parc, la technique de forage dirigé sera étudiée pour éviter l'impact en phase travaux pour traverser ce parc.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est-à-dire qu'on fait passer le câble en dessous, sans impact externe, il n'y a pas besoin de faire de tranchée, c'est ça ?

M. Jacques FREMAUX, RTE

On ne fait pas de tranchée ouverte avec la solution de forage dirigé. Donc les impacts de raccordement, je dirais qu'il y a 2 familles d'impacts, on en a parlé un peu concernant Courseulles, il y a les impacts temporaires vraiment liés à la phase travaux, pour un raccordement, ce sont des travaux qui vont durer 2 années de temps de réalisation, pas au même endroit, évidemment. Pour ce qui est terrestre, c'est classique, mais en mer, on a déjà fait, et notre savoir-faire se perfectionne. L'impact temporaire peut être le bruit, la circulation, les activités de pêche, il est sûr que quand on va déposer le câble en mer, il y aura des zones interdites à la pêche, on le sait



et on travaille avec le Comité des pêcheurs pour regarder ensemble comment positionner nos travaux. On essaye d'éviter certaines périodes de pêche où c'est vraiment pénalisant et après, une solution d'évitement ou de réduire si on ne peut pas éviter. Au bout du bout, on peut être amenés à compenser s'il y a des impacts liés à nos travaux. Impacts temporaires et donc, impacts permanents. J'en ai listé quelques-uns. Le bruit du poste électrique est un impact permanent, il y a des solutions techniques pour minimiser ces impacts et il y a l'impact paysager, ce sont des choses qu'on travaille, on ne le fait pas tous seuls, on travaille avec des professionnels du métier pour insérer le mieux possible nos installations.

La séquence ERC, Éviter, Réduire, Compenser, c'est notre ligne de conduite pour la réalisation de ces ouvrages.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci, Monsieur FREMAUX. Y a-t-il des questions par rapport à ce qu'on a entendu : raccordement, ensouillage, atterrage ? Oui, Monsieur, justement, vous représentez le Comité régional des pêches, c'est ça ? On va vous apporter un micro. On vous écoute.

M. Nicolas LE BLANC, Comité régional des pêches

Merci. Nicolas LE BLANC du Comité régional des pêches, oui, la pose de câbles en mer est vraiment impactant pour la pêche, on se connaît bien avec RTE, on a l'habitude de travailler ensemble, c'est d'ailleurs regrettable que dans le flyer d'invitation, il est mentionné l'impact du raccordement sur les activités économiques, on parle de la conchyliculture, du tourisme, mais pas de la pêche. Si, il y a 2 mots sur la pêche ici, mais rien dans le flyer, c'est quand même dommage à Saint-Vaast-la-Hougue qui est le port emblématique de la pêche, surtout qu'on a l'habitude de bosser ensemble et qu'on sait que ce n'est pas très simple. Ça implique des exclusions de pêche il y a pas mal d'arts dormants à Saint-Vaast-la-Hougue, fileyeurs, palangriers et durant les études et la phase de chantier, il y aura forcément des exclusions contraignantes.

D'une manière générale, la position du Comité régional des pêches face à la pose des câbles est qu'on exige qu'une fois les travaux finis, on puisse continuer à pêcher avec tous les types d'arts, dormants, traînants, y compris à la drague sur toute la longueur du câble. On est sur une région où il y a pas mal de roches, la pose n'est pas forcément facile, les travaux risquent de durer longtemps. On se pose finalement peu la question pour ce quatrième appel d'offres, puisque clairement, la position du Comité régional des pêches de Normandie, c'est une opposition catégorique à tout nouveau projet éolien en mer. On l'a répété à chaque débat public, pour être rapide, les pêcheurs sont tout à fait conscients des enjeux climatiques, on a d'ailleurs accepté plusieurs parcs éoliens en mer : Courseulles, Fécamp, il n'y a aucune éolienne posée en mer actuellement, on connaît très mal l'impact que les parcs éoliens vont avoir sur les ressources, on a pas mal d'inquiétudes auxquelles on n'a pas eu suffisamment de réponses, on ne connaît pas non plus la capacité des navires à pouvoir continuer à pêcher dans les parcs éoliens, il y a des contraintes réglementaires, techniques et de sécurité.

On travaille en coopération intelligente avec EDF pour les parcs de Fécamp et Courseulles pour essayer de maintenir le maximum d'activité. On n'est pas sûrs de pouvoir continuer à pêcher dans ces parcs. Il nous paraît tout à fait prématuré d'envisager un nouveau parc éolien dès maintenant. Il faut savoir qu'en Manche, c'est une mer ultra anthropisée, depuis une dizaine d'années, il y a une multiplication de nouvelles activités, les parcs éoliens, il y a tout un tas de câbles, les connexions électriques, de l'Ethernet, encore 2 nouveaux projets en Seine-Maritime, décapages de boues, les extractions de granulats, ce qui fait que l'espace qui était disponible pour les pêcheurs qui pratiquent une activité historique dans ce milieu se restreint de plus en plus. La difficulté qu'on a aussi à mesurer l'impact et les conséquences de l'ensemble de ces projets qui vont se multiplier, c'est qu'on les aborde individuellement. On va regarder par exemple le parc éolien de Courseulles ou Fécamp, on va mesurer comme on peut l'impact pour les activités de pêche, mais on ne les prend jamais dans leur globalité, et le problème, est que les bateaux qui vont être par exemple exclus de Courseulles, ils ne pourront pas se reporter dans des zones où il y a des activités d'extraction de granulats ou d'autres ou par exemple dans la zone d'un éventuel nouveau parc. Ce qui fait que les pêcheurs vont être impactés à 5 % de leur activité dans un coin, 10 % dans une zone, 10 % dans une autre zone et au final, ce sont des entreprises de pêche qui ne pourront plus pratiquer leur métier, et qui vont être obligées de cesser leur activité.

Au-delà de ça, un dernier mot pour le Brexit, on a tous mesuré cette semaine les conséquences néfastes que peut avoir le Brexit. On est quand même en train de se battre pour récupérer une partie de notre droit de pêche dans les 6 et 12 miles de Guernesey, imaginez ce que ce sera pour les eaux anglaises. Des négociations sont en cours et on peut s'attendre à ce que d'autres restrictions de pêche nous fassent perdre l'accès. Il est actuellement inenvisageable pour la pêche de discuter ou d'avoir un minimum d'acceptabilité pour un parc



éolien en mer. Le risque d'aborder dès maintenant un parc éolien en mer est de faire tomber le peu d'acceptabilité qu'il y avait pour Courseulles et pour Fécamp. Il faut en être conscient, ce nouveau projet est en train de mettre de l'huile sur le feu, il réveille une opposition des pêcheurs, et je pense que déjà, ça va compliquer nos relations avec les industriels et aussi le travail qu'on fait ensemble, une coopération intelligente, dans un rapport gagnant-gagnant pour faire en sorte que les projets de Courseulles et Fécamp soient intégrés de manière intelligente avec la pêche.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci beaucoup. Je ne pense pas que ça appelle de réponse, en tout cas, ce sera au compte-rendu. Merci pour cette intervention, même cette alerte. Y a-t-il encore des questions aussi bien sur ce qu'a dit Monsieur FREMAUX sur les questions des atterrages ou simplement des questions qui vous viennent à l'esprit sur le projet dans sa globalité, ou est-ce qu'on a fait le tour du sujet ?

M. François PELUCHON, Marin-plaisancier

Je voudrais savoir, en tant que plaisancier, même citoyen qui va se balader dans la région, est-ce que ces zones seront des zones totalement exclues ou est-ce qu'on aura le droit de s'approcher et à quelle distance. Je pense qu'on accepte aujourd'hui d'autant plus facilement une grande infrastructure qu'on peut l'assimiler, l'approcher. Je vois par exemple que la nouvelle partie de Cherbourg est interdite à la population, le port à conteneurs du Havre, c'est fermé, c'est clôturé et c'est dommage, c'est magnifique. Ces zones-là pourraient à la limite être des zones touristiques, je suis persuadé que si on pouvait accéder, le gars vient avec sa vedette, il fait le tour des éoliennes, ça va être des objets extraordinaires. Est-ce que ça va être exclu ou pas ?

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Qui peut répondre à ça ? Oui, la Préfecture maritime, c'est l'occasion de vous exprimer, Commandant.

M. Nicolas MAIRE, Commandant - Préfecture maritime

Bonjour à tous, Nicolas MAIRE, je représente la Préfecture ici. Pour un bref rappel, le Préfet maritime est le garant de la sécurité des personnes et des biens en mer. Ici, c'est la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière belge. Il serait également responsable de la réglementation de la navigation dans les parcs éoliens et aux abords. L'objectif du Préfet est bien de ne pas interdire la pêche, mais également la plaisance. Il y a un travail de dialogue initié pour les parcs de Courseulles, de Fécamp, etc. Bien entendu, il ne prendra pas ses décisions seul, même si c'est un marin d'État qui a navigué, il prend en compte l'avis d'experts, et pour les différents parcs déjà vus et les futurs parcs d'appel d'offres n°4, vous aurez une grande Commission nautique qui va se réunir qui est composée de marins de l'État, de pilotes maritimes, de pêcheurs aussi et de plaisanciers qui interviennent et qui donnent leur avis en termes de sécurité de navigation sur les futurs parcs. Cette Commission nautique a déjà donné des avis sur Courseulles, sur Fécamp, en fait sur 10 projets de parcs de part et d'autre sur la France. Il est évident qu'il y aura des impacts sur la navigation, forcément les éoliennes vont créer un obstacle supplémentaire, mais ils ont tous donné un avis favorable à ce parc sous réserve de recommandations, notamment le fait de maintenir sous certaines conditions la pratique des activités de plaisance et de pêche. Donc, il ne faut pas négliger le fait que vous aurez forcément des contraintes dans le cadre de la construction du parc, des zones interdites, ce seront les zones d'installation des éoliennes, néanmoins, l'objectif du Préfet est d'impacter le moins possible les navigants.

Merci. Peut-être une ou deux dernières questions, il commence à se faire tard, je vois que certains ont un peu froid, et ce sera la conclusion. Monsieur, et après vous, personne d'autre ? Très bien, alors je prends deux questions.

M. Michel MOGER, Maire de Barfleur

Donc, je suis Michel MOGER, Maire de Barfleur. Je voudrais vous remercier des informations qu'on a reçues, même comment faire un photomontage avec un 36MPX Reflex, donc voilà, on va ressortir, sinon plus intelligents, mais au moins avec des connaissances plus approfondies, c'est un trait d'humour, ne prenez pas ça trop au sérieux, pour l'intervenant en tout cas. Je voudrais vous remercier de tout ce que vous avez apporté. Il me semble qu'il y a quand même des choses qui doivent être approfondies, qui me paraissent très importantes, notamment l'impact sur la pêche. Il est évident qu'il y a un impact important. Je me pose également une question : quel est l'intérêt réel d'un parc éolien par rapport à un parc hydrolien ? On est dans des zones où on a un courant extrêmement fort avec le raz de Barfleur et est-ce que tout simplement, un parc hydrolien ne serait pas plus discret, plus respectueux du patrimoine visuel, c'est un point important qui a été soulevé, notamment par le Réseau Vauban qui m'a paru très intéressant et il y a également un point qui



m'interpelle, c'est en voyant les photomontages, très intéressants eux aussi, il y a quand même une densité d'éoliennes qui apparaît très importante. Je crois que de nuit, on va voir les clignotants rouges – j'imagine comme à terre – et on a quand même des balises à Barfleur dans la passe d'entrée avec un feu rouge dessus. Le marin comme moi, tout juste plaisancier, très amateur, comment il va gérer ça avec un rideau de feux rouges devant ? J'imagine que les Phares et Balises vont avoir un avis très important à donner. Ce ne sont pas des questions, ce sont des commentaires et j'espère qu'on aura des réponses ultérieurement.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci, Monsieur le Maire. Si, peut-être un ou deux commentaires sur l'hydrolien et la Préfecture maritime sur les balises.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Bonsoir, Damien LEVALLOIS, je suis correspondant local pour la Direction de l'énergie et du climat, donc en poste à la DREAL Normandie. Je vais essayer de lister les questions. Les impacts pêche, on travaille notamment, toutes les études qu'on a pu produire sur ce sujet. On vous l'a dit, on a communiqué au grand public beaucoup de données qui étaient jusqu'à présent au sein de l'Administration sur l'activité de pêche. Si jusqu'à présent, on travaillait, on regardait où allaient les navires de pêche, depuis 2 ou 3 ans, IFREMER a construit un outil qui permet d'aller mesurer économiquement chaque zone maritime. On parle de petites zones de 3 miles sur 3 miles et on peut aller voir en modélisant tous les traits de pêche, tous les débarquements pêche qui sont faits sur ces traits et finalement, la rentabilité de la vente. On peut finalement reconstituer les impacts d'un projet sur l'ensemble de la carte, ce que vaut cette zone maritime.

Sur les parcs hydroliens, l'État pour l'instant ne porte pas dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie le développement de parcs hydroliens. La région s'est engagée à faire un *joint-venture* sur les parcs hydroliens dans le Raz Blanchard, pour l'instant, à l'état de prototype, à l'état expérimental. Une hydrolienne telle qu'elle existe aujourd'hui c'est 2 mégawatts, une éolienne, c'est 12 mégawatts, certes ça ne se voit plus, mais il en faudrait quand même beaucoup plus pour arriver à la même puissance. C'est vrai que lorsqu'on avait travaillé au sein de l'État pour pouvoir développer de l'hydrolien, pouvoir lancer la partie commerciale, RTE qui aurait été en charge du raccordement avait commencé à réfléchir à des plateformes immergées pour qu'on ne voie plus rien. Aujourd'hui, ces projets sont à l'état de projet, mais peut-être que dans le futur, il y aura l'idée d'aller vers de l'hydrolien, mais à ce jour, les technologies ne sont pas encore assez matures et on attend les derniers développements des fermes-pilotes pour pouvoir engager ces sujets.

Sur la densité, l'éclairage nocturne, les premiers textes réglementaires qui venaient encadrer ces balisages nocturnes ont été revus en 2018, parce que les premiers parcs, Courseulles, Fécamp et Dieppe – Le Tréport pour la région ont levé le fait que cette réglementation n'était pas optimum. Il y avait trop de balisages lumineux au sujet de l'impact paysager. Elle a été entièrement revue et le balisage nocturne a été diminué, en tout cas réglementairement, tel que prévu à l'initial. Il y a toujours des travaux de réflexion pour essayer encore de diminuer ce balisage nocturne et pour éviter les troubles avec un balisage maritime, c'est toujours au sein de la Commission nautique, toujours au sein de la Commission des phares où sont analysées les différentes interfaces entre les éclairages pour réadapter si nécessaire. Ce sont des choses étudiées dans les projets.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci beaucoup. Je vais prendre la dernière question, Madame, on vous apporte un micro, vous serez la dernière question de la soirée avant la conclusion.

Mme Marie-Laure VILGRAIN, Association Fermanville Environnement - Retraitée

Merci, nous avons parlé de l'impact sur le patrimoine naturel, mais on n'a pas parlé, c'est peut-être moins important que tout ce qu'on a évoqué ce soir, mais la vie des oiseaux marins et les éoliennes.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est une question souvent posée, y compris pour l'éolien terrestre.

Mme Marie-Laure VILGRAIN, Association Fermanville Environnement - Retraitée

On n'en a pas parlé du tout.

M. Pascal BEAUMARD, animateur



Tant mieux que vous ayez posé cette question. La DREAL va vous répondre.

M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie

Le parcours depuis le 15 novembre jusqu'à maintenant, jusqu'à samedi, la Commission du débat public a inclus une phase de connaissances, en fait, on n'aborde pas tous les thèmes aux mêmes endroits. On a eu les retours sur la pêche, on a fait une réunion spécifique à Port-en-Bessin, à Dieppe, au Tréport et une réunion usages généraux à Cherbourg où la pêche a été abordée. Aujourd'hui, l'orientation était sur le paysage, ce qui nous semblait important, Monsieur le Maire l'a exprimé – on a travaillé ensemble sur la planification –, je l'ai appelé pour lui demander si le paysage à Saint-Vaast-la-Hougue lui paraissait important et après, vous avez changé, vous avez construit cette réunion. C'était vraiment sur chaque lieu, comment on pouvait thématiser, mais on ne peut pas aborder tous les sujets dans tous les lieux. Il a donc été dit qu'il faut aller voir les autres réunions avec l'ensemble des présentations faites et si vous avez un sujet particulier, allez voir les réunions qui correspondent, vous aurez beaucoup d'informations.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci beaucoup. Madame BARTOLOMEI de la CPDP

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, vous répondre sur les oiseaux, on a vraiment pris beaucoup de temps pour en parler, c'était à Fécamp et à Dieppe, on a fait venir LPO qui a même fait des balades ornithologiques. Si vous allez sur le site, vous allez trouver tout ce qui a été dit, toutes les études qui ont été versées sur ce sujet. On a vraiment porté attention à ce sujet.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est bien d'avoir posé la question, c'est vrai que ce soir, c'était plutôt sur le patrimoine. L'île de Tatihou est-elle un lieu de nidification ? Qui peut répondre à cette question ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Je ne vais pas répondre à ça, je vais simplement dire qu'on va repasser chez vous à partir de fin février, on va faire des ateliers territoriaux, on repassera à Barfleur et à Saint-Vaast-la-Hougue et il y aura des experts scientifiques qui seront un peu des coaches de ces ateliers qui seront des ateliers où tous les thèmes seront abordés, puisqu'il s'agira de construire des scénarios. Là, ce sera plus global, parce qu'on essaye d'approfondir un peu les sujets par lieux.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Puisque vous avez le micro, je vais vous proposer une double conclusion, la CPDP, par Martine BARTOLOMEI et vous, Monsieur le Maire.

Juste pour vous dire que cette réunion aujourd'hui clôt le cycle du parcours des connaissances qui va être restitué samedi prochain, le 8 à Rouen à 14 heures. On vous invite à venir nombreux, ceux qui suivent le débat...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est où ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

À Rouen, on va vous dire exactement où, Rouen, Panorama XXL, quai de Bois-Guilbert, hangar 2. Ça se passe à 14 heures...

M. Pascal BEAUMARD, animateur

C'est en bord de Seine, j'imagine ?

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, je ne connais pas très bien. On vous invite vraiment à venir, c'est un forum. Nous, la CPDP restituera ce qu'elle a entendu, les principales questions qui sortent à cette étape du débat et vous, ce que vous avez appris, ce qui mérite d'être repensé dans ce débat, vous êtes invités largement.

M. Pascal BEAUMARD, animateur



Merci, Madame BARTOLOMEI, Monsieur le Maire.

M. Jean LEPETIT, Maire de Saint-Vaast-la-Hougue

Quelques mots d'abord, pour remercier tous les intervenants qui ont encore une fois permis une meilleure connaissance, c'était un peu le but, le challenge ce soir par rapport à ces projets éoliens. C'est vrai, encore une fois, que c'est important de donner de l'information, important de se poser des questions. Le grand avantage de ce grand débat par rapport à l'éolien, c'est justement d'abord de mieux connaître un peu ce qu'est un parc éolien, la logique qui est derrière ça et puis les impacts, et les questionnements sont tout à fait normaux et inéluctables. Il y a tout un travail qui est fait, on parlait de ce grand débat et de tout ce qui est fait en amont. Le Conseil de façade travaille aussi avec tous les acteurs, toutes ces personnes, toutes ces filières, toutes ces associations sont associées, la pêche, bien évidemment. Tous ces travaux que nous avons effleurés ici sont abordés au sein de ces commissions qui sont présidées par des élus et lors desquelles chacun peut s'exprimer et peut élaborer des scénarios. Aujourd'hui, la thématique était au niveau du paysage, je l'ai voulu, parce que lorsque j'ai présidé une de ces réunions, j'ai voulu accentuer, parce que c'est souvent une thématique un peu oubliée, parce qu'on parle de l'éolien en mer et on pense effectivement à la pêche et on sait bien la position des pêcheurs et on la comprend tout à fait. Lorsqu'il y a des granulats marins, on comprend les professionnels, lorsque c'est la Marine nationale, on comprend aussi les besoins, mais assez paradoxalement, le paysage était un peu absent.

Donc, un grand merci d'avoir choisi cette thématique et on voit bien que ça a toute son importance, merci à Madame MOUREU et au réseau Vauban d'être présents aussi, parce que c'est quelque chose qui est important, parce que les questionnements et les interrogations liés à l'UNESCO, ici à Saint-Vaast-la-Hougue ont tous leur place. Je pense qu'au Havre, c'est la même chose aussi, même s'il n'y a pas de représentant du Havre ici. Donc, encore une fois, merci à toutes les personnes qui sont intervenues, merci à vous aussi qui avez sagement participé à ce débat. Je pense que ça permet de mieux appréhender un phénomène. Aujourd'hui, on n'est plus sur des questionnements, on n'est pas sur des certitudes et je pense qu'à travers les sites internet, les autres résultats, en particulier le compte-rendu de ces travaux, nous arriverons à mieux appréhender collectivement à la fois sur ces problématiques d'énergie et de développement durable avec toutes les questions liées à l'environnement, les problèmes économiques.

Je rappelle que nous travaillons actuellement sur le Document stratégique de façade dont la thématique principale est : environnement et développement, deux choses qui peuvent paraître antinomiques, mais sur lesquelles on doit effectivement œuvrer ensemble. À la fois vivre sur le littoral, vivre en mer, travailler en mer et d'un autre côté, nous avons un environnement fragile, à la fois pour la pêche, la ressource et aussi par rapport aux oiseaux, tout ce qui concerne l'environnement. Ça veut dire que c'est quelque chose qui, je pense, dans les prochaines années, dans les prochains mois va devenir extrêmement important. Je pense que nous ne pourrons avancer ensemble que s'il y a débat et que la population et tous les acteurs soient associés. Encore une fois, un grand merci et bon retour dans vos foyers les uns et les autres.

Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public

Avant que vous ne partiez, il y a quand même un pot où vous pourrez continuer à échanger.

M. Pascal BEAUMARD, animateur

Merci, Monsieur le Maire, bonne soirée.

